



PROMETEA – Rapport territorial agrotouristique

Diagnostic des territoires du Var et des Alpes-Maritimes

SOMMAIRE

Première partie	3
1. Le département du Var	3
1.1. Démographie.....	3
1.2. Géographie du Var	6
2. Le département des Alpes-Maritimes	11
2.1. Démographie.....	11
2.2. Géographie des Alpes-Maritimes	14
Deuxième partie	19
3. Contexte touristique des territoires.....	19
3.1. Tendance du tourisme des deux départements.....	19
3.1.1. Un nouveau dynamisme touristique en 2017	19
3.1.2. Maintien des séjours traditionnels et développement de nouvelles pratiques touristiques	22
3.2. L'offre touristique du Var et des Alpes-Maritimes	24
3.2.1. Une offre côtière et urbaine	24
3.2.2. L'arrière-pays : une offre touristique rurale et variée	25
4. Productions agricoles et spécialités locales	27
4.1. Tendances des structures agricoles.....	27
4.1.1. L'agriculture varoise est plus développée.....	27
4.1.2. Domination des exploitations individuelles et une population exploitante vieillissante	28
4.2. Productions agricoles départementales	30
4.2.1. Les spécialités agricoles locales : viticulture varoise et production maralpine plus variée	30
4.2.2. Les productions agricoles communes aux deux départements	36
4.3. Les réseaux territoriaux agricoles et touristiques	38
5. Les projets préexistants sur le territoire	40
5.1. Les projets européens des programmes Leader et Interreg.....	40
5.1.1. Trois territoires Leader	40
5.1.2. Les projets Interreg	41
5.2. Projets locaux de partenariats publics/privés	42
5.2.1. Des projets d'espaces touristiques en milieu rural	42
5.2.2. Des projets de parcours agrotouristiques	43
Troisième partie	45
6. Avantages et faiblesses du territoire : quels enjeux pour l'agrotourisme ?	45
6.1. Avantages et faiblesses des territoires varois et maralpins	45
6.2. Tendances récentes	47
6.3. Présentation des enjeux identifiés	48
7. PROMETEA : présentation des 43 structures de l'enquête	49
7.1. Les structures du Var.....	49
7.2. Les structures des Alpes-Maritimes	50

Première Partie :

Éléments de contexte territorial

Situés au sud-est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires des deux départements du Var et des Alpes Maritimes présentent des caractéristiques semblables tant sur les plans socio-économiques que sur leur architecture spatiale.

1. Le département du Var

1.1. Démographie

Le Var présente une superficie de 5972 km² pour une population dépassant très légèrement le million d'habitants (1 021 670 habitants en 2012), pour une densité de 176 habitants par km². Le département du Var se caractérise par sa démographie vieillissante. Le solde naturel y est même négatif en 2015, ce qui semble témoigné d'un dynamisme démographique limité, bien en-deçà de la moyenne nationale.

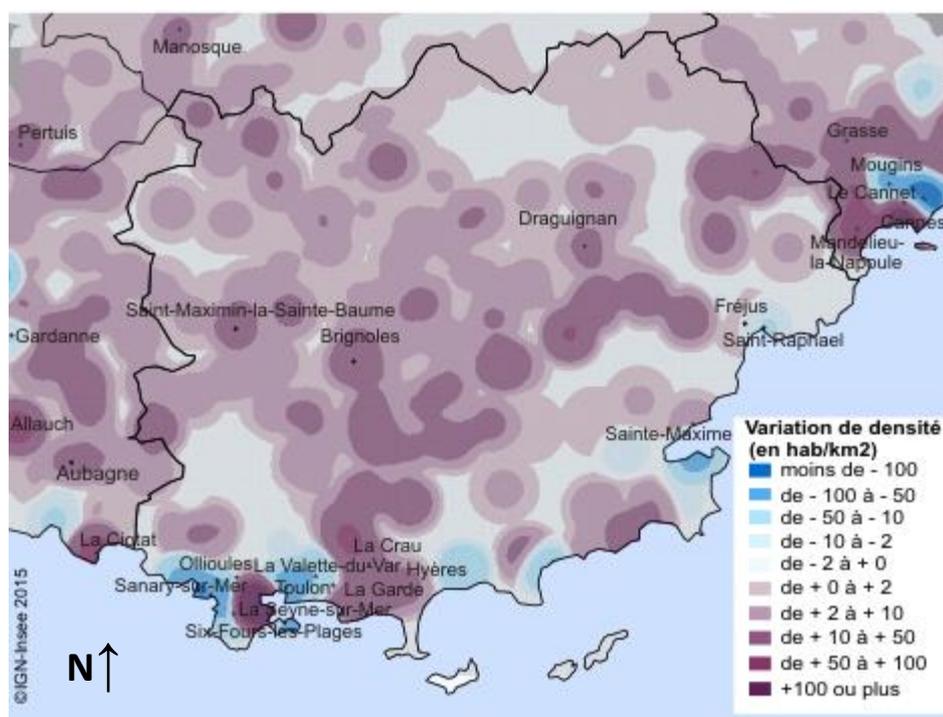
Fig. 1 : Evolution des naissances et des décès entre 2005-2015 et 2014-2015 dans les départements de PACA (Insee, statistiques de l'état-civil 2015)

	Naissances		Décès		Solde naturel		Évolution annuelle 2015/2005 en %	
	2015	Évolution 2015/2014 en %	2015	Évolution 2015/2014 en %	2015	2014	Naissances	Décès
Alpes-de-Haute-Provence	1 501	-2,4	1 832	1,1	-331	-274	-0,1	1,4
Hautes-Alpes	1 347	-2,6	1 410	6,7	-63	61	-0,3	1,4
Alpes-Maritimes	12 068	-0,8	11 858	5,8	210	967	0,4	0,6
Bouches-du-Rhône	26 249	-0,5	17 897	6,7	8 352	9 617	0,8	0,9
Var	10 751	-3,3	11 401	6,2	-650	388	0,1	1,3
Vaucluse	6 859	-2,8	5 498	10,8	1 361	2 095	0,4	1,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	58 775	-1,5	49 896	6,6	8 879	12 854	0,5	1,0
France Métropolitaine	758 344	-2,7	579 464	6,3	178 880	234 253	-0,2	1,0

Si la population totale du département permet de le situer en tant que troisième département le plus peuplé de la région PACA derrière les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, la densité

moyenne n'est en revanche pas une donnée permettant de rendre compte de la réalité démographique varoise. En effet, le Var est marqué par une répartition hétérogène de sa population sur le territoire. En tant que département littoral, la grande majorité de ses habitants sont localisés le long des côtes ainsi que du principal axe routier qui traverse le département. Les deux principaux bassins de population du département sont Toulon (561 160 habitants en 2012, plus de 50% de la population départementale) et Fréjus (93 560 habitants). Les principales augmentations de densité entre 2007 et 2012 se situent d'ailleurs dans les zones les plus peuplées (fig. 2), mais en dehors des villes centres que sont Toulon et Fréjus.

Fig. 2 : Carte lissée de variation de densité de population sur la période 2007-2012 des communes du Var (Insee)



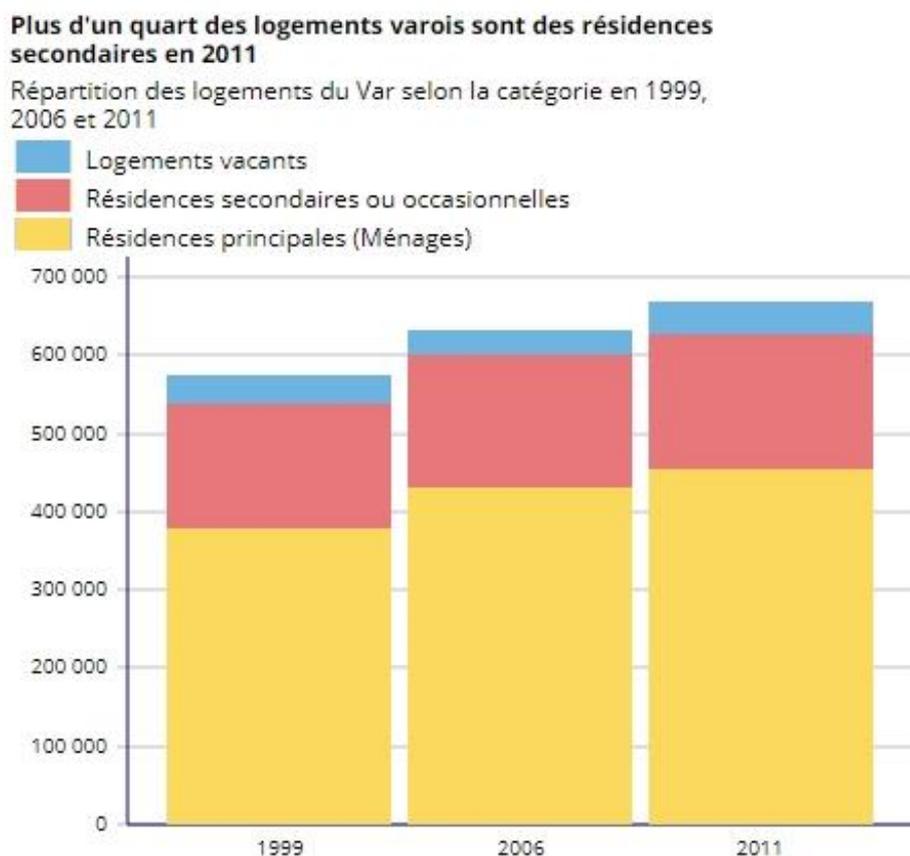
Malgré le phénomène de très faible solde naturel déjà évoqué, la population du Var continue de progresser. Entre 2007 et 2012, la croissance démographique moyenne du département était de + 0,5% par an¹. Le Var bénéficie effectivement d'un solde migratoire important. Si son attractivité résidentielle tend à ralentir, elle reste très importante (fig. 3). Sur cette période de 5 ans, le parc de logement du département a connu une croissance annuelle moyenne de 1,1%, notamment grâce

¹ « Var : forte croissance démographique, sous l'effet des migrations résidentielles », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 21/04/2015

aux arrivées de nouveaux habitants venus de régions au nord du pays mais aussi d'autres départements de la région PACA.

La forte attractivité résidentielle de ce département littoral et touristique se manifeste dans la très grande importance des résidences secondaires dans le parc de logement. Ainsi, un quart des logements varois étaient des résidences secondaires en 2011 (fig. 3). Cela représente environ 150 000 résidences secondaires sur le territoire départemental. Toutefois, comme pour la croissance démographique, l'augmentation du nombre de résidences secondaires tend à ralentir récemment. Si le département compte toujours un très grand nombre de résidences secondaires, la proportion de ces dernières parmi le parc de logement total se réduit progressivement.

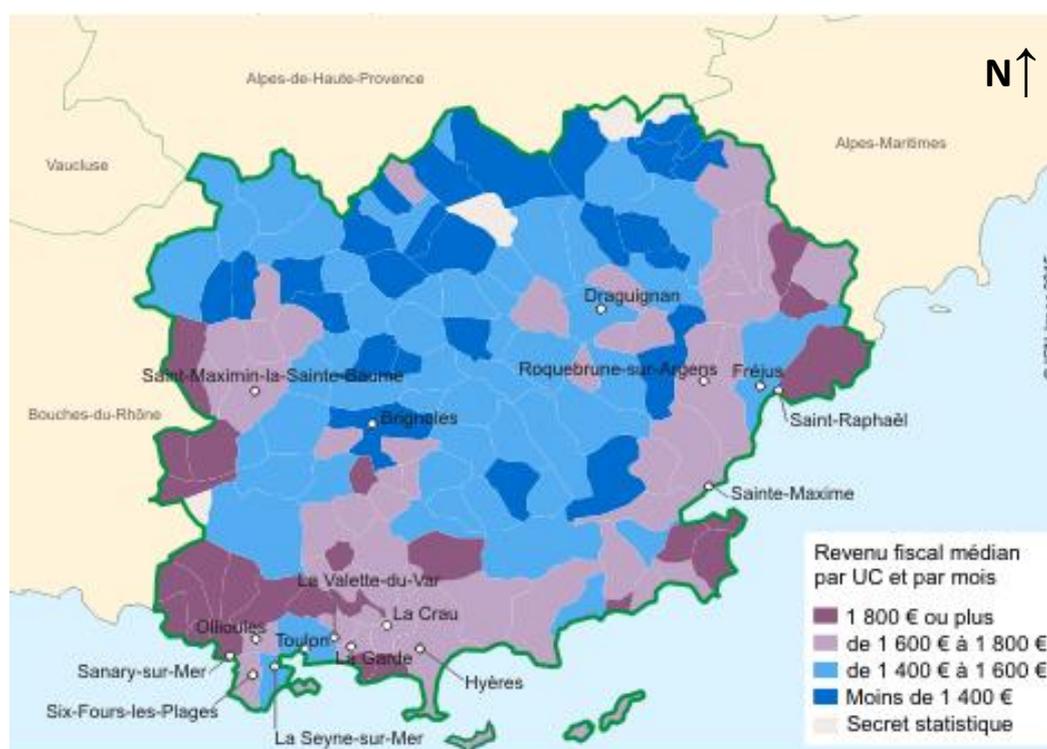
Fig. 3 : Répartition des logements du Var selon la catégorie en 1999, 2006 et 2011 (Insee)



L'hétérogénéité démographique varoise ne se retrouve pas uniquement dans la répartition de sa population sur le territoire mais également dans les variations de niveaux de vie (fig. 4). Si le Var n'est pas un département caractérisé par un fort phénomène de pauvreté, il est néanmoins un des départements les plus marqués par de très grandes disparités de revenus. En 2011, les 10% les plus

aisés disposaient d'un niveau de vie 3,6 fois supérieur à celui des 10% les plus modestes². On retrouve d'ailleurs les mêmes tendances pour ce phénomène que pour celui de la répartition de la population : les populations les plus aisées se trouvent en large majorité le long du littoral varois, hors du centre des unités urbaines, quand les populations les plus modestes sont principalement situées dans l'arrière-pays.

Fig. 4 : Revenu fiscal médian par unité de consommation et par mois des communes du Var en 2011 (Insee)



1.2. Géographie du Var

Le Var est un département présentant des caractéristiques naturelles remarquables. Cet aspect se partage entre un espace littoral de plus de 440 km de long et un arrière-pays très peu densément peuplé et essentiellement boisé. L'inventaire forestier de l'IGN estimait d'ailleurs le taux de boisement du département à 64% en 2013, quand la moyenne nationale oscille autour des 25% (fig. 5). On trouve également trois massifs dans le département. Le massif de la Sainte-Baume à

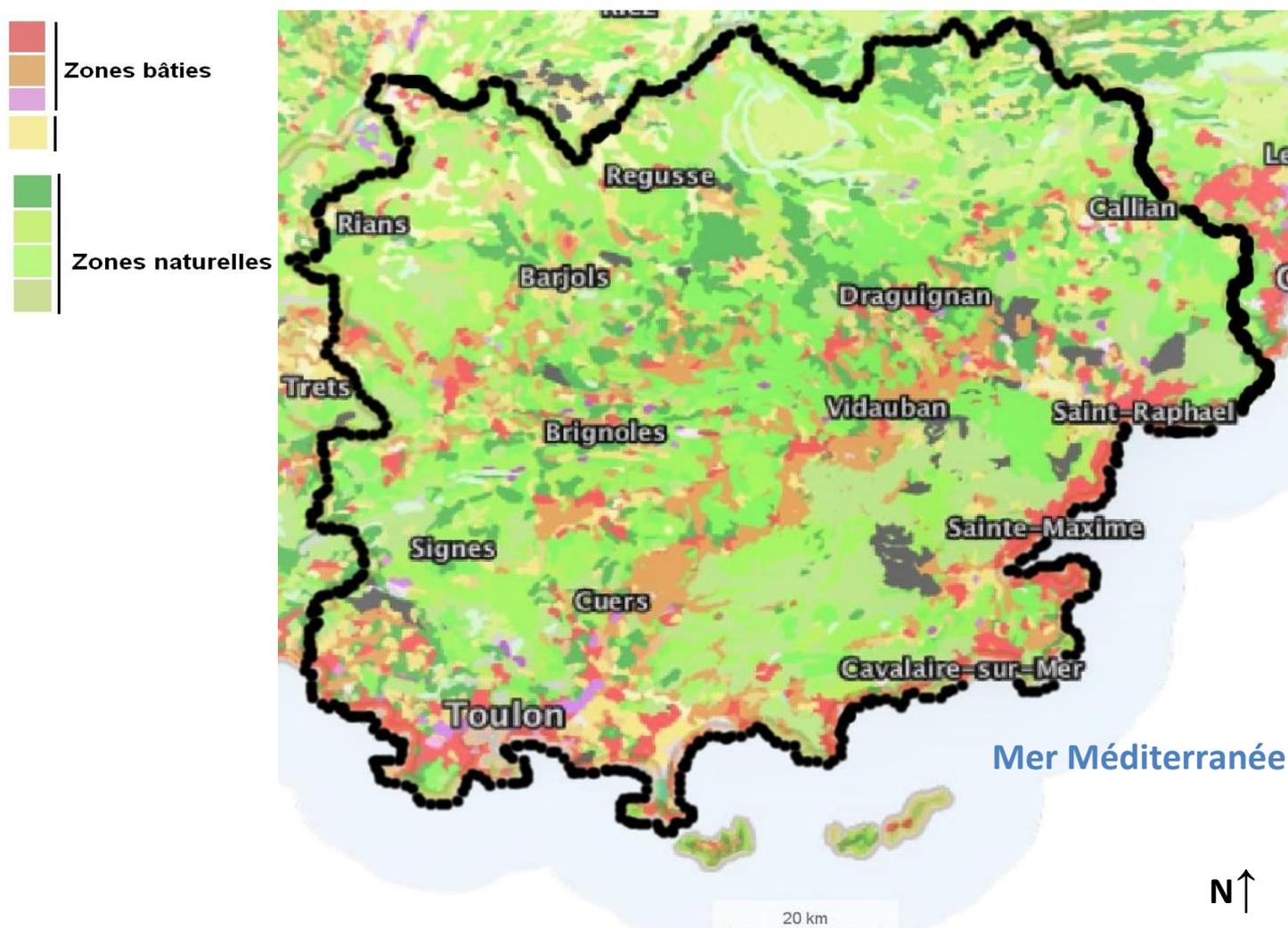
² Ibid.

l'ouest, le massif des Maures à l'est et enfin celui des Préalpes au nord où se trouve le point culminant du département, la montagne de Lachens (1715m).

Fig. 5 : Surface boisée du Var en 2013 (IGN)

	Forêt	Taux de boisement
Classe d'altitude	1 000 ha	%
0 à 200 m	84 ± 16	42
200 à 400 m	120 ± 19	64
400 à 600 m	105 ± 17	85
600 à 800 m	n.s.	n.s.
800 à 1000 m	n.s.	n.s.
1000 à 1200 m	n.s.	n.s.
1200 à 1600 m	n.s.	n.s.
Var	388 ± 16	64

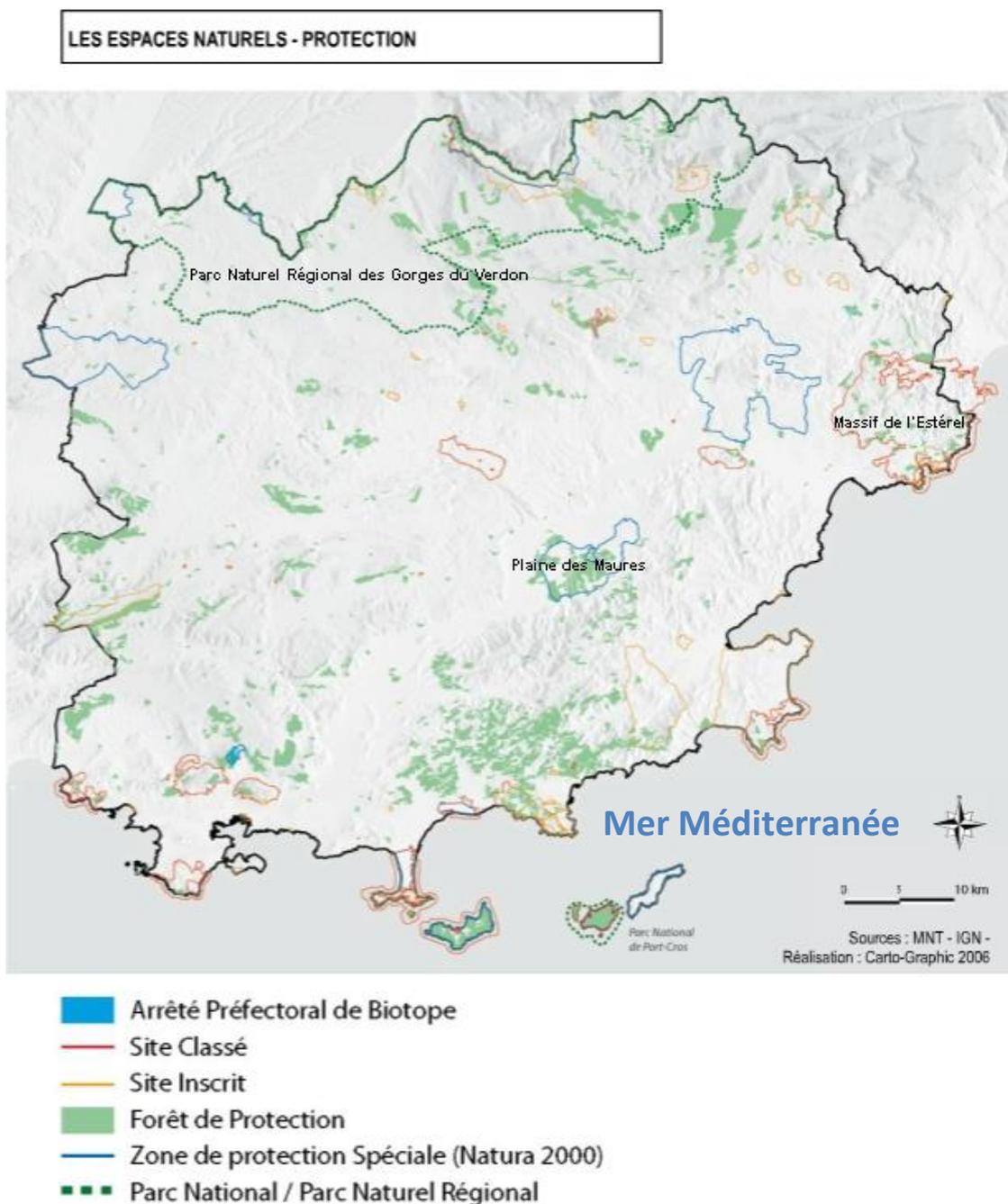
Cet exceptionnel taux de boisement du Var permet de mettre en évidence l'opposition géographique et cartographique entre, les espaces densément bâtis et peuplés du littoral et du long de l'axe autoroutier et ferroviaire, et le reste du département aux surfaces majoritairement naturelles (fig. 6).

Fig. 6 : Occupation de l'espace dans le Var (géoportail / IGN 2017)

Le territoire varois se compose de deux « bandes » bâties et densément peuplées, en rouge sur la carte. Elles correspondent à la côte maritime ainsi qu'à l'axe autoroutier et ferroviaire traversant le département. Les autres zones bâties du Var sont des poches de superficie variable, situées au cœur des zones naturelles et souvent boisées du territoire, en vert.

Cette identité naturelle du département est un des principaux facteurs de l'attractivité résidentielle et touristique du département du Var. Elle se retrouve d'ailleurs dans la grande richesse en espaces naturels classés ou protégés, tant dans les espaces côtiers que dans l'arrière-pays (fig. 7). L'extrême nord du département se trouve même dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon.

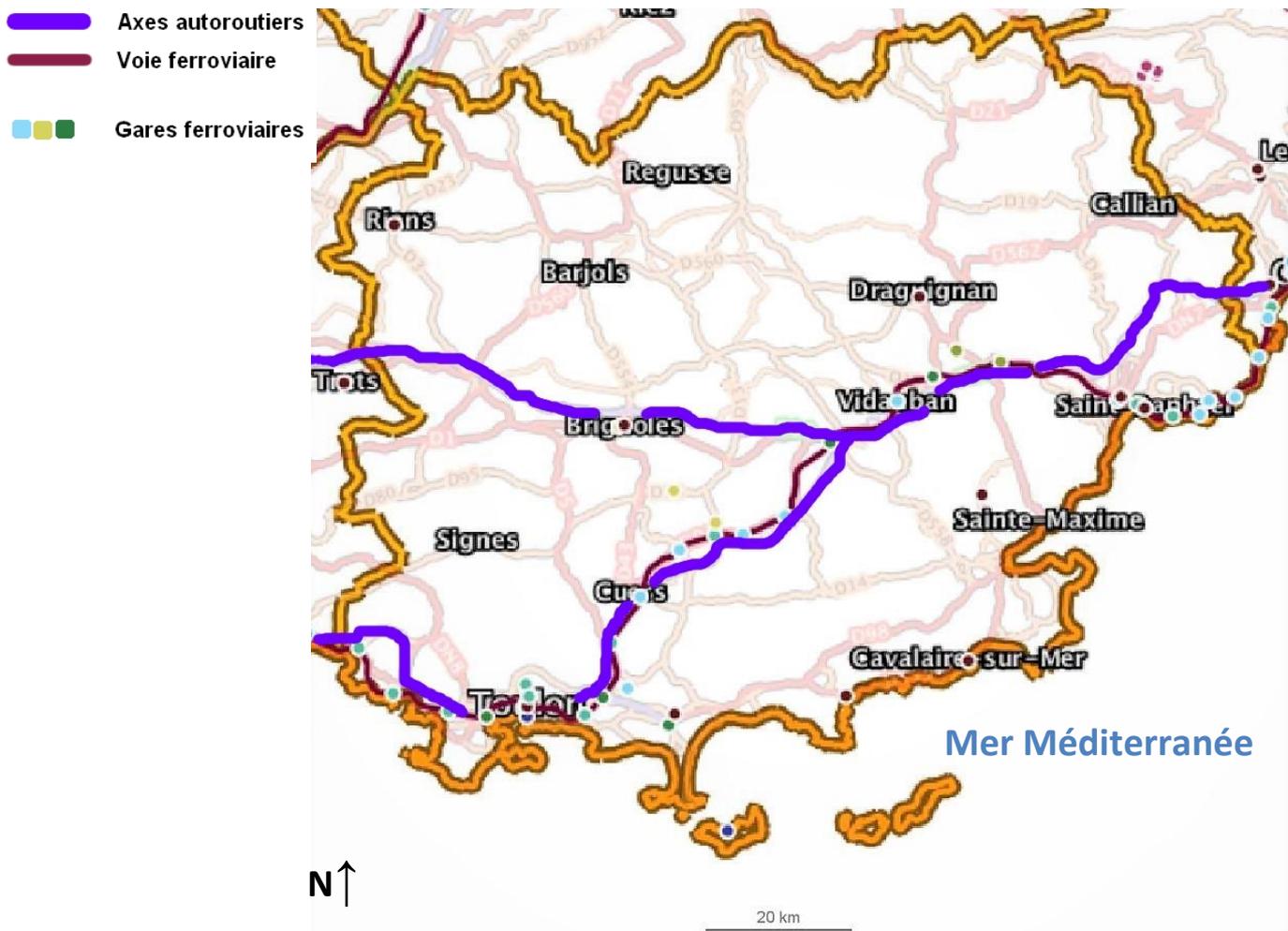
Fig. 7 : Carte des espaces naturels protégés du Var (Atlas paysager de la DREAL)



Outre la large bande du Parc Naturel Régional du Verdon au Nord, l'ensemble du département est composé d'espaces naturels protégés. On y retrouve, tant sur le littoral que dans l'arrière-pays, un grand nombre de zones de protection spéciale (dites zones « Natura 2000 »), ainsi que de nombreux sites inscrits ou classés. Enfin, le département présente une superficie très importante de forêts de protection.

Dans un territoire aux caractéristiques naturelles si marquées, les infrastructures de transports sont des éléments d'autant plus structurants. Le réseau ferroviaire, l'autoroute A8 et l'axe routier littoral sont les principales charpentes de l'architecture du département du Var (fig. 8). C'est autour d'eux que s'organisent la quasi-totalité des espaces bâtis du territoire : le long du littoral et entre les massifs de la Sainte-Baume et des Maures, le long de l'A8 et de la ligne ferroviaire. Le réseau de transport du reste du département, et notamment l'arrière-pays varois, est particulièrement moins dense et moins développé. Seuls des axes routiers départementaux et deux routes nationales permettent de rejoindre le nord du département. Cette structure territoriale, clairement orientée vers le littoral, établit une coupure forte entre l'espace littoral et l'arrière-pays, au nord de l'axe autoroutier.

Fig. 8 : Le réseau de transport du Var (géoportail / IGN 2017)



L'axe ferroviaire principal du département (en rouge), qui suit le même cheminement que l'autoroute A8, vient découper le territoire entre les deux massifs de la Sainte-Baume et des Maures.

Il représente une coupure nette entre la partie littorale du Var, au sud, et son arrière-pays, au nord. Cette coupure géographique, d'est en ouest du département, est la même que celle observée sur le plan démographique. Le département du Var est fortement marqué par ce contraste entre son territoire littoral et son arrière-pays.

2. Le département des Alpes-Maritimes

2.1. Démographie

Le département des Alpes-Maritimes est d'une superficie inférieure à celle du Var. Son territoire s'étend sur 4298 km². En revanche, sa population est sensiblement identique à celle du département voisin, voire même légèrement supérieure. Les Alpes-Maritimes comptaient 1 082 010 habitants en 2012. Cette importante population sur un territoire plus réduit débouche sur une densité largement plus importante que dans le Var avec 252 habitants au km²³.

D'un point de vue du solde naturel, on retrouve là aussi une tendance rappelant la situation varoise. Le solde naturel du département reste légèrement positif en 2015 à la suite d'une forte baisse en seulement un an, les décès augmentant plus vite que les naissances.

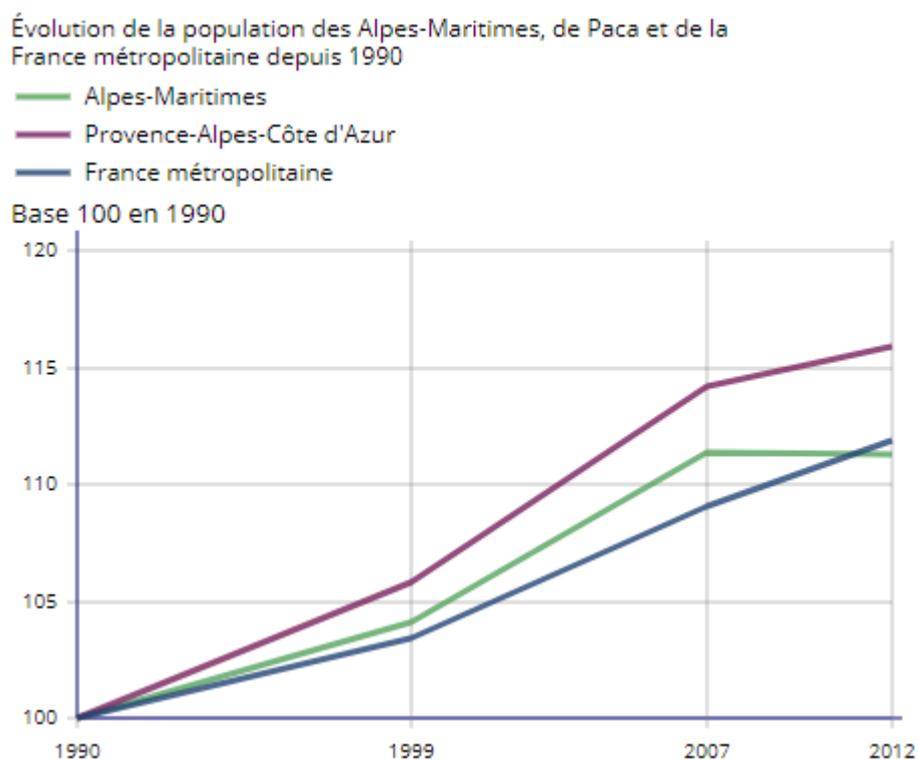
Fig. 9 : Evolution des naissances et des décès entre 2005-2015 et 2014-2015 dans les départements de PACA (Insee, statistiques de l'état-civil 2015)

	Naissances		Décès		Solde naturel		Évolution annuelle 2015/2005 en %	
	2015	Évolution 2015/2014 en %	2015	Évolution 2015/2014 en %	2015	2014	Naissances	Décès
Alpes-de-Haute-Provence	1 501	-2,4	1 832	1,1	-331	-274	-0,1	1,4
Hautes-Alpes	1 347	-2,6	1 410	6,7	-63	61	-0,3	1,4
Alpes-Maritimes	12 068	-0,8	11 858	5,8	210	967	0,4	0,6
Bouches-du-Rhône	26 249	-0,5	17 897	6,7	8 352	9 617	0,8	0,9
Var	10 751	-3,3	11 401	6,2	-650	388	0,1	1,3
Vaucluse	6 859	-2,8	5 498	10,8	1 361	2 095	0,4	1,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	58 775	-1,5	49 896	6,6	8 879	12 854	0,5	1,0
France Métropolitaine	758 344	-2,7	579 464	6,3	178 880	234 253	-0,2	1,0

³ Ibid.

Or, contrairement au Var, la démographie des Alpes-Maritimes ne bénéficie pas du même effet d'attractivité. La population du département n'augmente plus depuis près d'une décennie (fig. 10), et l'on observe même un recul dans les villes centres des principales unités urbaines que sont Nice, Antibes et Cagnes-sur-Mer⁴. De moins en moins de personnes viennent s'installer dans le département, le solde migratoire est même négatif avec le reste de la région PACA et notamment avec le voisin varois. Ce constat s'explique par une pression foncière particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes du fait de la combinaison de deux facteurs géographiques : l'étalement de l'aire urbaine de Nice (7^{ème} plus peuplée du pays) dans un périmètre très restreint car l'arrière-pays niçois est très rapidement montagneux. L'étalement du bassin de population niçois est donc contraint le long du littoral par le relief. Ainsi, de nombreuses communes varoises frontalières connaissent de nombreuses arrivées de population.

Fig. 10 : Evolution de la population des Alpes-Maritimes, de PACA et de la France métropolitaine depuis 1990



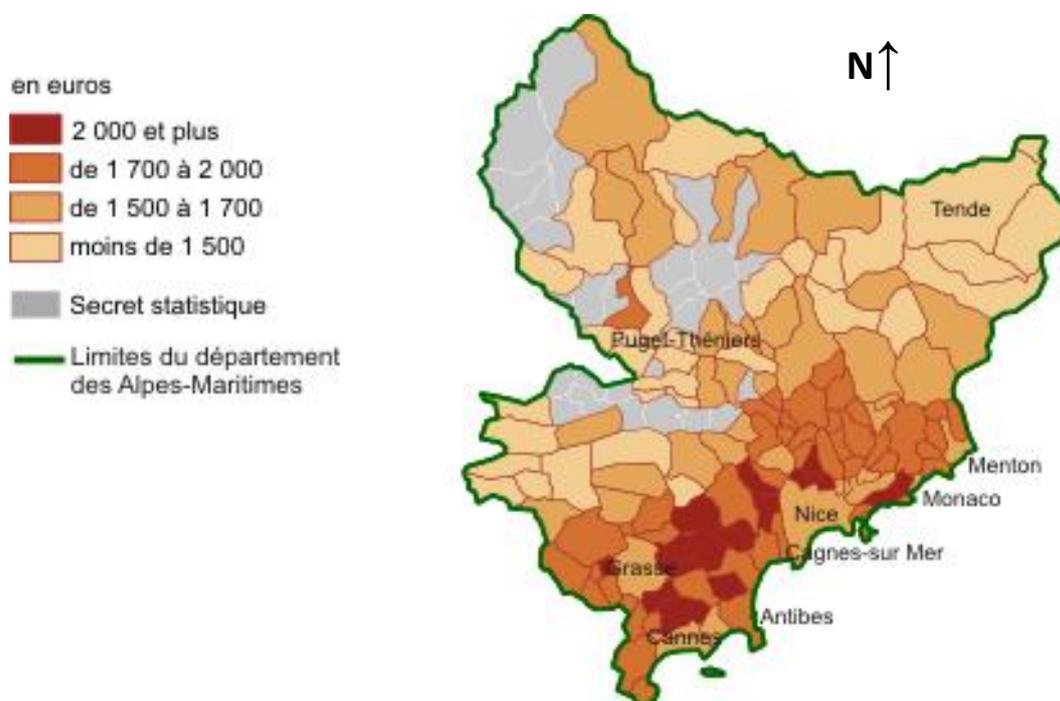
Comme pour le Var la population des Alpes-Maritimes est globalement âgée avec une moyenne d'âge au-dessus des 43 ans. Toutefois, cette moyenne, tout comme la part des 60 ou plus

⁴ « Alpes-Maritimes : Une population qui stagne malgré l'arrivée de jeunes diplômés », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 17/12/2015

dans la population départementale, tend à se réduire progressivement. En effet, presque la moitié des nouveaux arrivants (40%) appartiennent à la tranche des 25-39 ans. Le dynamisme de l'agglomération niçoise et la présence de pôles de savoirs et d'affaires sur le territoire attire beaucoup de jeunes cadres⁵.

La répartition de la population des Alpes-Maritimes est encore plus hétérogène que dans le Var, qui présente pourtant une situation déjà très contrastée. Le relief du département impose une coupure claire entre un littoral hyper urbanisé et un arrière-pays montagneux marqué par des densités de populations beaucoup moins importantes, parfois inférieures à 10 habitants par km². Le littoral présente en revanche des densités dépassant les 400 habitants par km² et bénéficie d'un accès direct aux grandes infrastructures de transport du département : autoroute, ligne grande vitesse et aéroports. Pour illustrer cette hyper concentration de la population sur le littoral, 90% de la population départementale se trouve dans le périmètre de l'aire urbaine niçoise. A l'inverse, l'arrière-pays montagneux compte une quarantaine de communes qui regroupent 1% de la population maralpaine sur un tiers de la surface départementale⁶. Là encore, comme dans le Var le niveau de vie de la population des Alpes-Maritimes suit le même découpage littoral/arrière-pays (fig. 11).

Fig. 11 : Revenu fiscal médian par UC et par mois des communes des Alpes-Maritimes en 2012 (Insee)

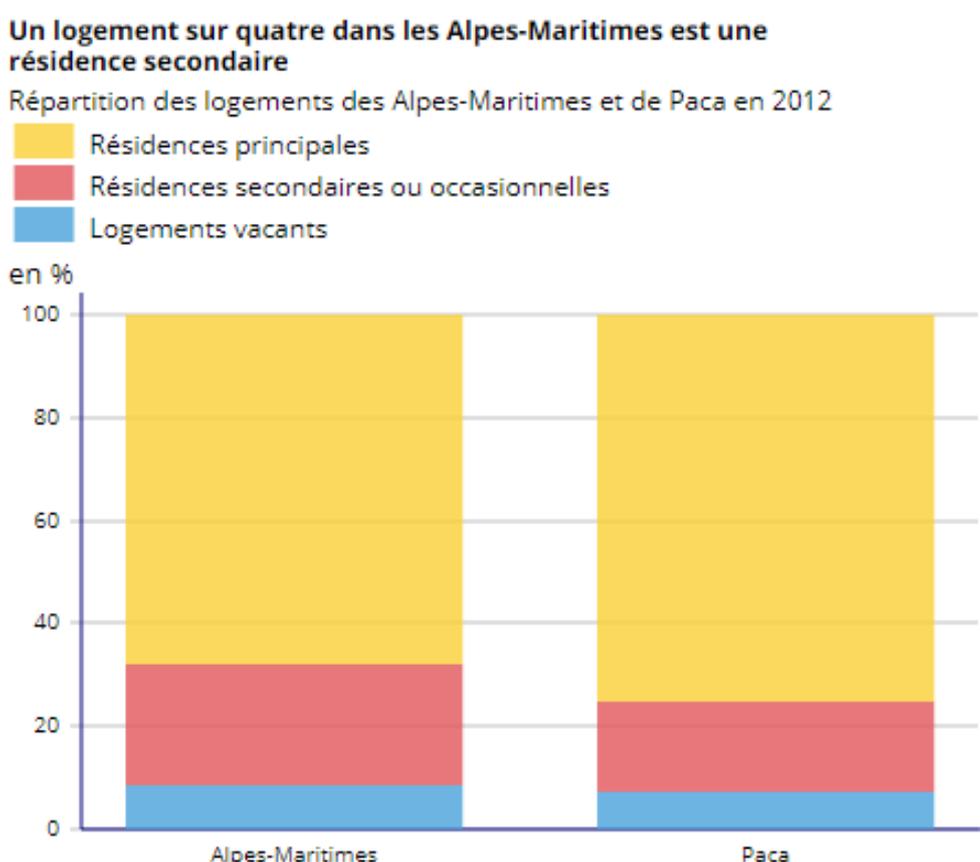


⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

Ces contraintes de relief additionnées à une importante attractivité touristique du territoire sont responsables d'une pression foncière très forte mais défavorable aux résidences principales comme cela a déjà été évoqué. En 2012, presque un quart des logements du département étaient des résidences secondaires (fig. 12). Contrairement au département du Var, la part de ces résidences dans le parc de logement départemental continue de s'accroître : + 1,8% par an depuis 2007. Inversement, les résidences principales connaissent une augmentation d'importance moindre, jusqu'à la frontière varoise.

Fig. 12 : Répartition des logements des Alpes-Maritimes et de PACA en 2012



2.2. Géographie des Alpes-Maritimes

Les Alpes-Maritimes sont aussi un département aux caractéristiques naturelles remarquables. La quasi-totalité du département se situe dans le massif alpin et présente donc un relief montagneux entrecoupé de plusieurs vallées où sillonnent les principaux cours d'eau du département comme le Var, le Loup, l'Estéron, la Vésubie ou le Paillon. Le reste du territoire maralpin est un long littoral allant de Cannes à l'ouest, à Menton à l'est. L'identité alpine du département limite le

développement de surfaces urbanisées ou agricoles sur son territoire, laissant ainsi de très grands espaces boisés. Les Alpes-Maritimes présentent également un taux de boisement particulièrement élevé comparé au reste de la région PACA et à la moyenne française (fig. 13). Ce dernier s'élève à 60%.

Fig. 13 : Surface boisée des Alpes-Maritimes en 2013 (IGN)

	Forêt	Taux de boisement
Classe d'altitude	1 000 ha	%
De 0 à 200 m	n.s.	n.s.
De 200 à 400 m	n.s.	n.s.
De 400 à 600 m	n.s.	n.s.
De 600 à 800 m	37 ± 10	83
De 800 à 1 000 m	39 ± 10	86
De 1 000 à 1 200 m	41 ± 10	78
De 1 200 à 1 600 m	58 ± 12	76
De 1 600 à 2 000 m	n.s.	n.s.
Plus de 2 000 m	n.s.	n.s.
Alpes-Maritimes	257 ± 12	60

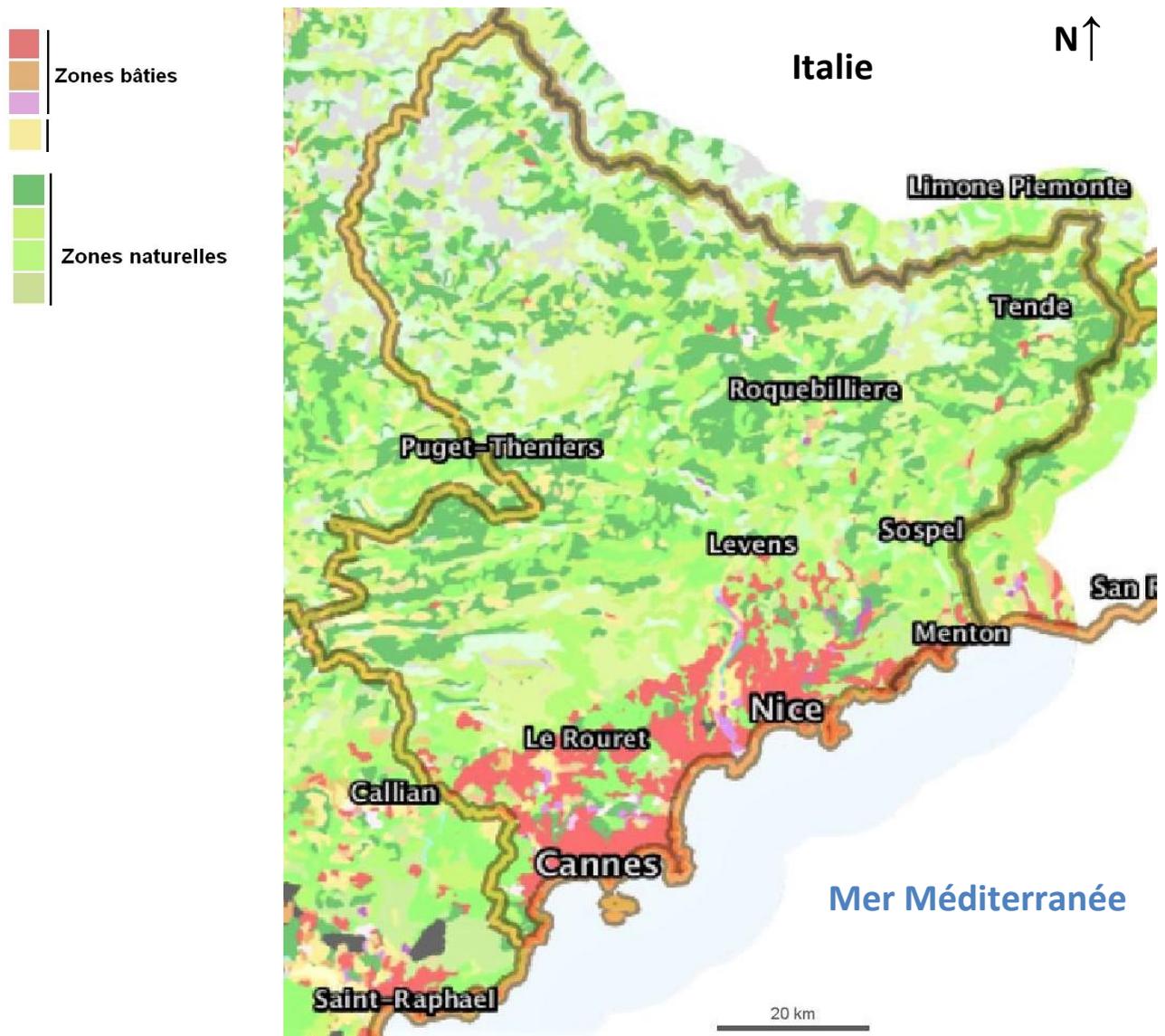
La présence d'un massif montagnard comme les Alpes dans le même périmètre qu'une importante zone côtière crée inévitablement un territoire particulièrement contrasté (fig. 14). L'espace littoral du département est une bande d'une largeur limitée. Cette plaine côtière se stoppe rapidement en se heurtant aux premières pentes alpines dès qu'elle s'enfonce dans le territoire. Les seules plaines présentes dans l'arrière-pays maralpins sont celles situées le long de la vallée du Var. Le reste du département est un ensemble d'espaces de moyenne (massif des Préalpes d'Azur) et haute (massif du Mercantour) montagne. On y trouve de nombreux sommets dépassant les 2000m d'altitude. Le point culminant est la cime du Gélas, culminant à 3143m à la frontière italienne. Le département compte d'ailleurs quinze stations de ski sur son territoire. Isola 2000, Auron et Valberg en sont les trois principales. Pour mettre en valeur ces espaces naturels exceptionnels, deux parcs naturels de grande taille se trouvent d'ailleurs sur le territoire du département des Alpes-Maritimes : le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, et le Parc Naturel National du Mercantour.

Fig. 14 : Carte du relief des Alpes-Maritimes (géoportail)



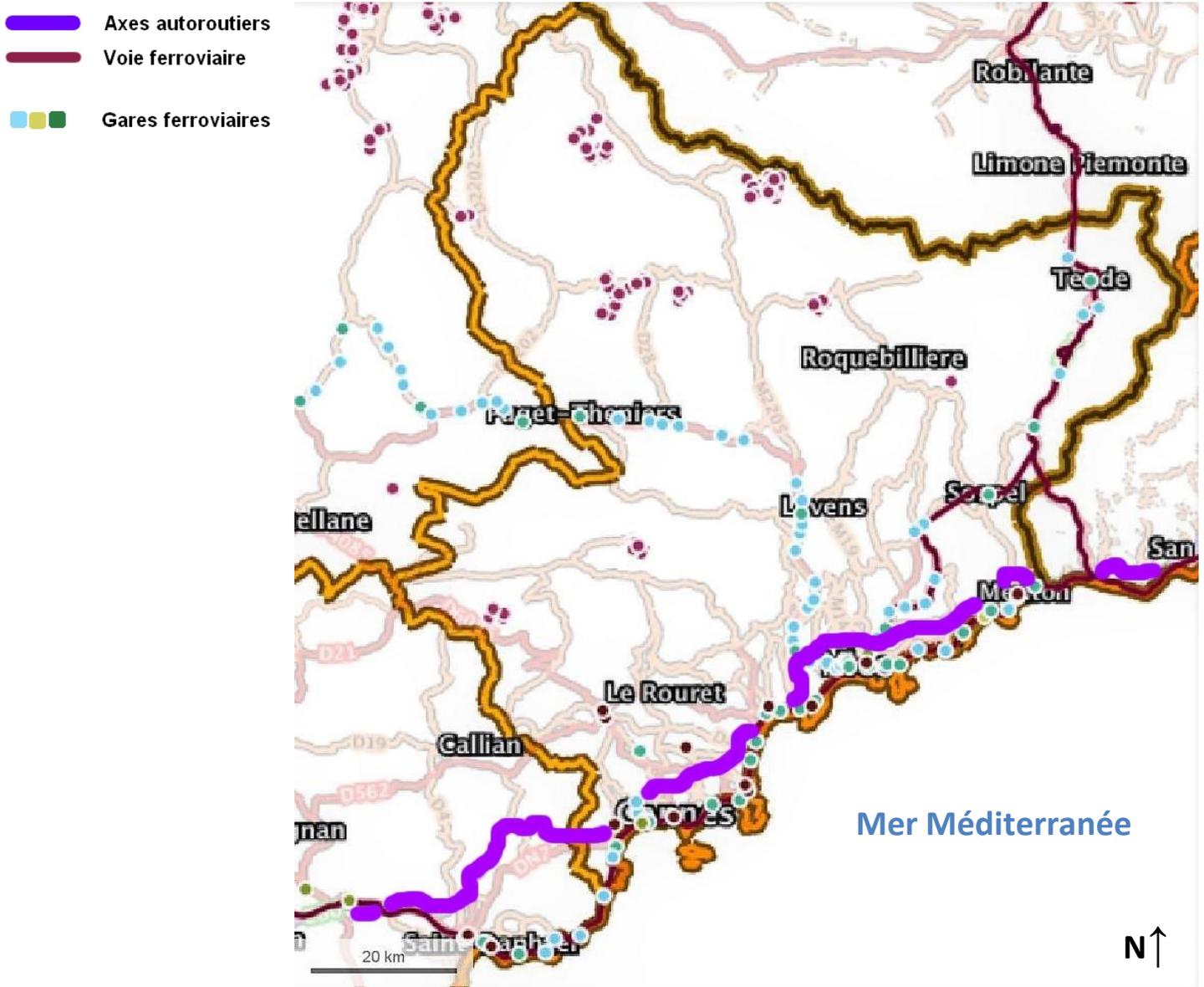
Sans surprise, le contraste entre l'espace côtier densément bâti et l'immense arrière-pays montagnard aux surfaces majoritairement naturelles est fortement marqué (fig. 15). Les seules poches bâties de l'arrière-pays des Alpes-Maritimes se trouvent le long de la vallée du Var ou dans les principales stations de ski alpines. Le département présente bien deux territoires clairement distincts et complètement contrastés : une plaine littorale étroite densément peuplée et urbanisée, un très grand arrière-pays alpin peu habité et principalement naturel.

Fig. 15 : Occupation de l'espace dans les Alpes-Maritimes (géoportail / IGN 2017)



En ce qui concerne les infrastructures de transport du département, le constat suit la même logique. Le contraste est, là aussi, évident entre le littoral et le reste du territoire maralpin (fig. 16). Les axes autoroutiers et ferroviaires (en rouge) se trouvent au cœur des espaces densément peuplés du littoral et remontent dans les terres seulement le long de la frontière italienne. L'immense majorité du département dispose d'un accès difficile à ces infrastructures, à travers d'axes routiers de montagne et de nombreux cols.

Fig. 16 : Le réseau ferroviaire des Alpes-Maritimes (géoportail / IGN 2017)



Deuxième Partie :

Tendances du tourisme et de l'agriculture dans le Var et les Alpes-Maritimes

Ces deux départements voisins et similaires en de nombreux points connaissent des tendances touristiques globalement semblables. Ils se distinguent plus fortement dans le domaine agricole sur le plan du dynamisme et des spécificités locales.

3. Contexte touristique de ces territoires

3.1. *Tendance du tourisme des deux départements*

Le Var et les Alpes-Maritimes sont de loin les départements les plus touristiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme pour l'ensemble de la région, ils ont accueilli un nombre croissant de touristes français et étrangers en 2017. Ils profitent de leur grand espace littoral ainsi que les nombreux atouts naturels de leurs territoires entre massifs montagneux, gorges, et paysages provençaux.

3.1.1. *Un nouveau dynamisme touristique en 2017*

Après une saison estivale 2016 marquée par une diminution notable de la fréquentation touristique en PACA, notamment dans les Alpes-Maritimes du fait des événements du 14 juillet 2016, la tendance s'est inversée en 2017⁷. Le Var et les Alpes-Maritimes sont d'ailleurs les deux départements de la région où la fréquentation a le plus augmenté avec une hausse respective de 5,3% et 9%.

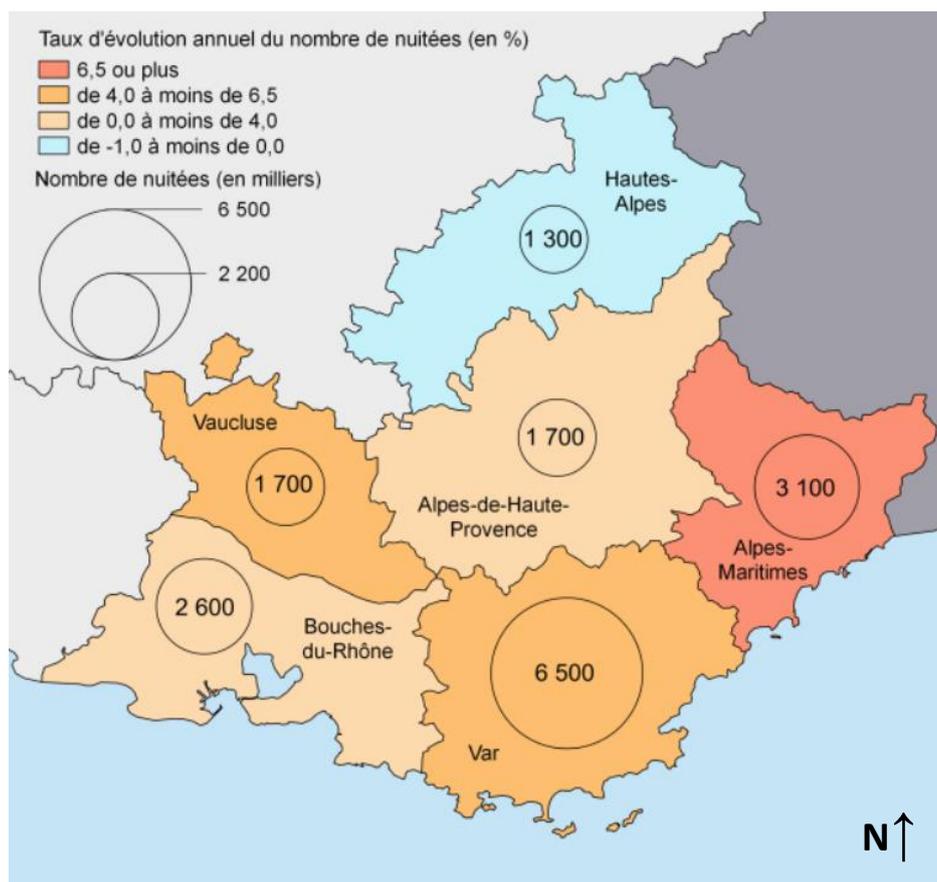
⁷ « Fréquentation touristique saison 2017 – Un été plus chaleurs pour Provence-Alpes-Côte d'Azur », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur, 29/11/2017

Fig. 17 : Nombre de nuitées des campings et hôtels dans les départements de PACA en juillet-août 2017 et évolution par rapport à juillet-août 2016 (Insee)

	Nombre de nuitées (en milliers)	Taux d'évolution annuel du nombre de nuitées (en%)
Alpes-de-Haute-Provence	1700	3,0
Hautes-Alpes	1300	-1,0
Alpes-Maritimes	3100	9,0
Bouches-du-Rhône	2600	3,8
Var	6500	5,3
Vaucluse	1700	5,3

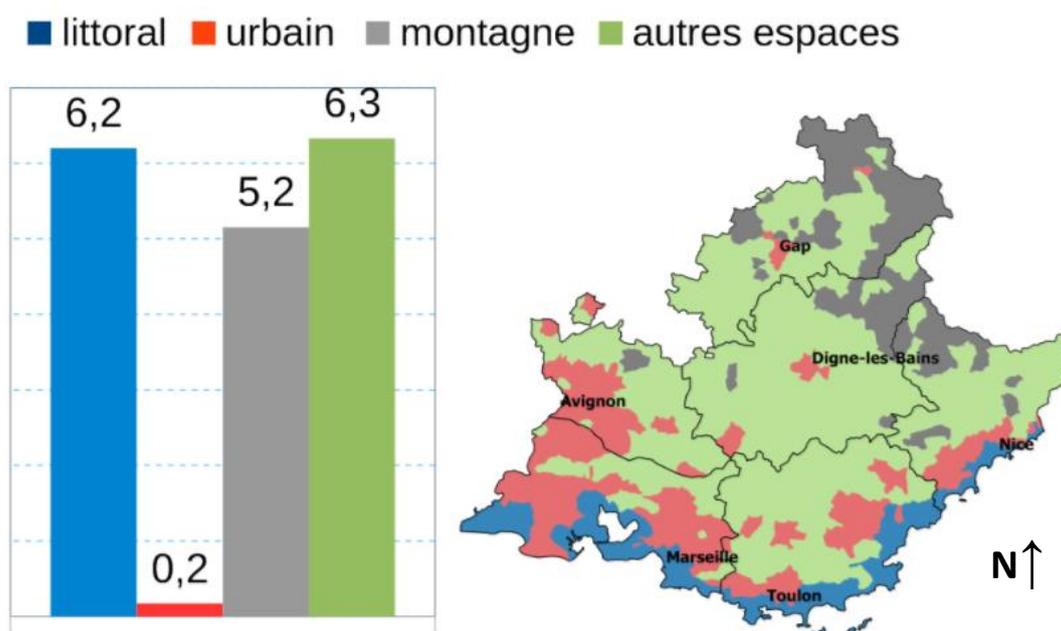
En deux mois, presque dix millions de touristes sont venus sur le territoire des deux départements : 3,1 millions dans les Alpes-Maritimes et 6,5 millions dans le Var. Ces départements se détachent clairement comme les locomotives du tourisme dans la deuxième région la plus touristique du pays (fig. 18).

Fig. 18 : Carte du nombre de nuitées des campings et hôtels dans les départements de PACA en juillet-août 2017 et évolution par rapport à juillet-août 2016 (Insee)



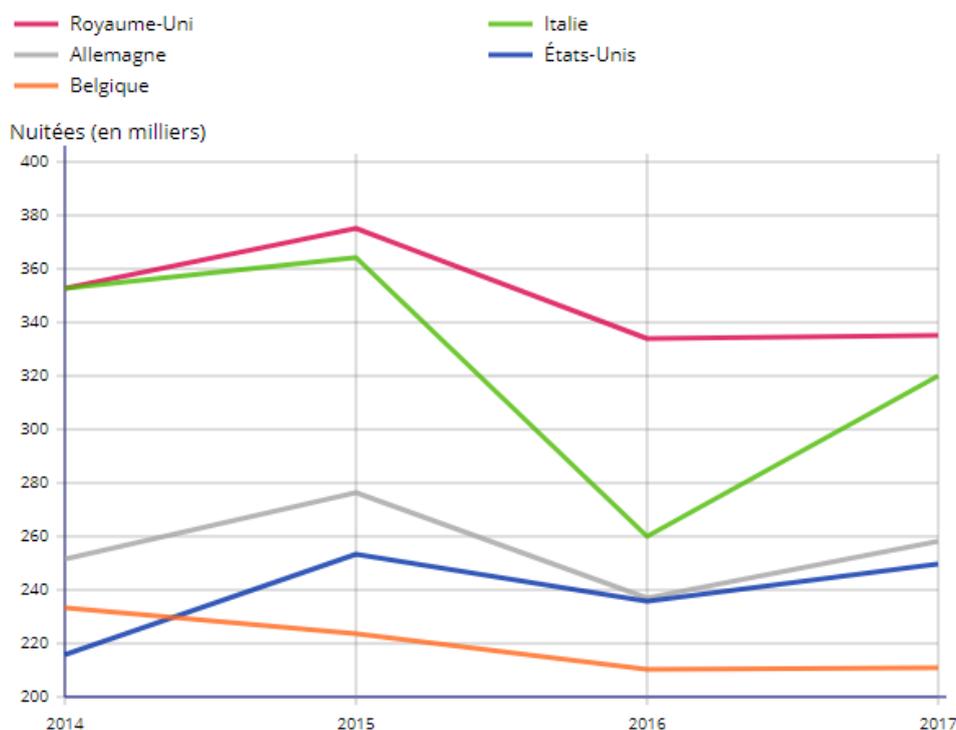
Plus précisément, cette hausse de la fréquentation se répartie de façon plutôt équitable entre trois types d'espaces de la région PACA : le littoral méditerranéen (+6,2%), les espaces ruraux (+6,3%), et les espaces montagnards (+5,2%). Seuls les espaces urbains connaissent une hausse moindre (+0,2%). Parmi ces différents types d'espaces, le littoral concentre, sans surprise, plus de la moitié des visites et nuitées de touristes.

Fig. 19 : Evolution du nombre de nuitées d'avril à septembre 2017 par rapport à la même période en 2016 dans les différents types d'espaces touristiques en PACA (Insee)



Le regain de la fréquentation littorale s'explique notamment par un retour des touristes étrangers dans les hôtels de la côte après le creux de la saison estivale 2016. Les nuitées étrangères en hôtel ont ainsi augmenté de 7% sur la période avril-septembre 2017 (fig. 21). A noter que ce sont les hôtels haut de gamme qui connaissent la hausse de fréquentation étrangère la plus notable avec 10,1% entre 2016 et 2017. Parmi les nationalités les plus représentées, la tendance la plus remarquable est celle du retour des touristes italiens qui, après un repli exceptionnel de -28,6% en 2016, ont augmenté leur présence de 21,3% en juillet-août 2017. Globalement, la fréquentation hôtelière a augmenté de 6% entre les saisons touristiques de 2016 et 2017. Cela représente 15,3 millions de nuitées sur la saison 2017. Ce phénomène profite principalement au département des Alpes-Maritimes qui concentre 40% du parc hôtelier de la région PACA.

Fig. 20 : Evolution du nombre de nuitées en juillet-août dans les hôtels de PACA, par nationalité (Insee)



Avec 16,2 millions de nuitées, les campings connaissent eux aussi une hausse de leur fréquentation, de presque 5% sur la saison estivale 2017. Leur clientèle est cependant différente des hôtels puisqu'ils attirent moins d'étrangers : 38% des nuitées étrangères en 2017, une hausse plus mesurée (1,9% en 2017). Le regain de dynamisme des campings de la région est effectivement dû à un retour de la clientèle française, notamment dans les campings haut de gamme (+14,6%). Cette tendance se retrouve dans le Var, où la hausse de fréquentation des campings s'élève à 7,1%. Il est important de préciser que la fréquentation a en revanche diminué dans les Alpes-Maritimes (-1,3%)⁸.

3.1.2. Maintien des séjours traditionnels et développement de nouvelles pratiques touristiques

Parallèlement à cette redynamisation de l'activité touristique classique, le Var et les Alpes-Maritimes, comme l'ensemble de la région PACA, connaissent également des changements notables dans les pratiques touristiques.

⁸ Ibid.

Dans un premier temps, ce constat se remarque à travers l'évolution de la fréquentation d'autres types d'hébergements que les hébergements traditionnels de l'activité touristique que sont les hôtels et campings. Si ces autres types d'hébergements attirent numériquement moins de touristes que les campings et hôtels (10,8 millions en 2017), ils connaissent la plus forte hausse de fréquentation parmi tous les types d'hébergements touristiques avec +6,6% entre 2016 et 2017.

Fig. 21 : Nombre de nuitées entre avril et septembre 2017 et évolution par rapport à la même période en 2016 (Insee)

	Nuitées avril-septembre 2017		Évolution annuelle en % (2017/2016)	
	Nombre total (en millions)	Part des nuitées étrangères (en %)	Nuitées totales	Nuitées étrangères
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42,4	35	5,7	2,0
Alpes-de-Haute-Provence	3,1	30	3,5	-8,9
Hautes-Alpes	2,9	27	3,6	1,7
Alpes-Maritimes	9,7	49	5,9	4,7
Bouches-du-Rhône	7,3	29	6,9	-0,3
Var	15,4	29	5,9	0,3
Vaucluse	3,9	42	5,5	9,7
Hôtels	15,3	44	6,0	7,0
Non classés	1,5	31	25,8	24,0
1 et 2 étoiles	3,7	31	-2,4	-2,2
3 étoiles	5,1	44	5,6	5,5
4 et 5 étoiles	4,9	57	8,3	10,1
Campings	16,2	38	4,8	1,9
Non classés	0,5	40	-17,8	-24,3
1 et 2 étoiles	1,9	36	-8,3	-14,4
3 étoiles	4,8	40	-2,8	-2,4
4 et 5 étoiles	9,0	37	14,7	11,4
Autres hébergements collectifs touristiques	10,8	17	6,6	-12,7
Résidences de tourisme et résidences hôtelières	7,7	20	5,4	-16,1
Autres hébergements	3,1	8	9,6	18,0

En dehors des fortes hausses de la fréquentation des campings et hôtels de haut de gamme, hébergements phares de la région PACA, la catégorie « autres hébergements » est celle qui connaît la plus forte augmentation de fréquentation avec +9,6% en un an. Le tourisme de ces territoires semble se diviser entre un tourisme de luxe, fixé principalement dans les espaces littoraux et urbains, et un tourisme plus « naturel », mieux réparti entre les espaces littoraux et l'arrière-pays provençal et alpin.

Autre critère pertinent dans l'études des nouvelles dynamiques du tourisme varois et maralpin : la durée moyenne des séjours. Cette dernière était de 9,3 jours en moyenne en 1991. Le développement des réseaux d'information et de réservation touristique sur des supports numériques a débouché sur une tendance à la fragmentation des séjours, et à des séjours moins sédentarisés et plus itinérants, et donc à des séjours dans un lieu fixe plus limités dans le temps. Ainsi, en 2013, les séjours moyens dans le Var et les Alpes-Maritimes étaient respectivement redescendus à 7,7 et 6,7 jours⁹. Le tourisme itinérant continue de croître et représente aujourd'hui une part importante de la fréquentation touristique.

Forts de leur identité littorale et méditerranéenne, les départements du Var et des Alpes-Maritimes ont une activité touristique qui dispose d'un socle stable et solide sur leur territoire côtier et urbanisé. Peu d'évolutions sont à noter dans ces espaces où les pratiques touristiques traditionnelle de la côte méditerranéenne, séjours hôteliers ou de campings sédentaires, se maintiennent sans difficultés et augmentent progressivement. C'est dans les espaces ruraux et montagnards des arrière-pays des deux départements que se situe les principaux potentiels de développement d'autres modes et d'autres pratiques touristiques. Avec une offre d'hébergements et d'activités moins dense que dans les espaces littoraux hyper urbanisés, ces espaces sont un cadre idéal pour des séjours itinérants.

3.2. L'offre touristique du Var et des Alpes-Maritimes

3.2.1. Une offre côtière et urbaine

Les territoires respectifs du Var et des Alpes-Maritimes permet à la clientèle touristique de bénéficier d'une offre diversifiée aussi bien en termes d'espaces que d'hébergements ou d'activités.

⁹ Atlas littoral PACA, Edition 2013

Les deux départements présentent d'abord, dans leur zone littorale, une offre touristique balnéaire et urbaine qui attire encore la majorité des touristes de la région.

Chacun des deux départements disposent des offres caractéristiques du tourisme côtier et urbain. Comme cela a déjà été soulevé, les hébergements classiques que sont les hôtels et les campings sont largement dominants dans cet espace littoral. On y retrouve d'abord des plages et lieux reconnus d'accès à la Méditerranée. Dans le Var, il s'agit bien-sûr de plages comme celles de Saint-Tropez, Ramatuelle, Sainte-Maxime, Cavalaire, Le Lavandou, Saint-Raphaël. Dans les Alpes-Maritimes, on retrouve des lieux clairement identifiés comme Cannes, Golfe Juan, le cap d'Antibes, Saint-Jean-Cap-Ferrat ou la Promenade des Anglais à Nice. Ces espaces maritimes offrent bien évidemment des activités aquatiques comme la plongée ou la location de bateaux.

Ce littoral présente aussi un enchaînement régulier de villages provençaux côtiers, jouant parfaitement sur cette image touristique estivale. On retrouve dans le Var des villages comme Bormes-les-Mimosas, Ramatuelle, Saint-Tropez, Saint-Cyr-sur-Mer, ou Saint-Raphaël. Le seul village de Saint-Tropez accueille plusieurs millions de touristes chaque été. Les Alpes-Maritimes présentent également leur lot de villages provençaux côtiers : Juan-les-pins, Eze ou Villefranche-sur-Mer.

En complément de cette offre littorale tournée vers la mer, les côtes varoises et maralpines disposent également d'espaces urbains proposant des alternatives à la clientèle touristique. Ces villes disposent d'un patrimoine historique et d'une offre culturelle riches et s'insèrent pleinement dans l'identité touristique des deux départements. Dans le Var, Toulon, Hyères et Fréjus sont caractérisées notamment par leurs vieilles villes pittoresques et à l'architecture remarquable et leurs marchés provençaux. La ville de Toulon bénéficie également de sa situation portuaire lui offrant une rade et des quais ouverts aux touristes. Dans les Alpes-Maritimes, Cannes est mondialement reconnue pour son festival et sa croisette au cœur de la ville. La ville d'Antibes présente quant à elle le grand parc aquatique de Marineland, ainsi qu'un musée consacré à Picasso. Nice, septième aire urbaine française, dispose d'une offre culturelle sans égale parmi ces deux départements. On y compte des musées majeurs tels que le Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, le Musée Matisse ou encore le Musée Chagall.

3.2.2. L'arrière-pays : une offre touristique rurale et plus variée

Plus enfoncé dans les terres, l'arrière-pays varois et maralpin disposent d'une offre touristique très différente de celle du littoral. Tournée vers un espace rural, l'offre touristique de l'arrière-pays

est particulièrement large et variée. En termes d'hébergement on retrouve, en proportion, plus de lieux de taille plus réduite comme des chambres d'hôtes, gîtes ruraux, appartements saisonniers, voire même des refuges dans les espaces montagnards.

Ce tourisme rural est tourné vers des espaces variés : villages provençaux, massifs divers, gorges, rivières, lacs, etc. Dans le Var, les massifs de la Sainte-Baume et des Maures sont des éléments remarquables du paysage de l'arrière-pays, marquant une coupure géographique avec la côte. Au nord du département se trouve une partie du Parc naturel régional du Verdon. A l'est du département se trouve également le lac de Saint-Cassien, offrant une alternative aquatique au littoral méditerranéen. L'arrière-pays varois est aussi traversé par deux GR reliant le Verdon au littoral. Le GR 99 à l'ouest relie Le Revest-les-Eaux à Saint-Martin-de-Pallières, tandis que le GR 49 à l'est joint Saint-Raphaël à Rougon. Ce territoire du Var est aussi parcouru de villages provençaux participant de l'attractivité touristique de l'arrière-pays : Saint-Maximin-la-Baume, Salernes, Châteaudouble, Le Thoronet, Bargème, ou encore les villages du pays de Fayence. Ces villages sont aussi les lieux de représentation et de promotion du terroir varois principalement tourné vers le vin mais également vers d'autres productions comme le safran ou la truffe. Le marché de la truffe à Aups est d'ailleurs particulièrement réputé.

Dans les Alpes-Maritimes, l'arrière-pays est à la fois rural et montagnard. Le département compte une quinzaine de stations de ski qui permettent le maintien d'un dynamisme touristique en dehors de la période estivale. Le territoire maralpin est découpé par de nombreux cours d'eau offrant des possibilités d'activités de plein-air très diversifiées. Les Alpes-Maritimes accueillent le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ainsi que le Parc naturel national du Mercantour, participant là aussi de l'image naturelle et préservée du département. La partie est du département est traversée par le GR5 partant de Nice et remontant au-delà du département à travers le Mercantour. L'arrière-pays maralpin est également riche de villages provençaux pittoresque et souvent perchés sur les hauteurs en surplomb de cours d'eau : Tourettes-sur-Loup, Gourdon, Vence, Utelle, Sainte-Agnès. Cette zone bénéficie fortement de la présence de Grasse et de son identité florale et de parfumerie. Le pays grassois accueille à lui seul plus de deux millions de touristes chaque année.

4. Productions agricoles et spécialités locales

4.1. Tendances des structures agricoles

Hormis la dimension touristique montagnarde propre aux Alpes-Maritimes, les deux départements disposent d'une offre touristique semblable et connaissant la même tendance dans ces deux territoires. En revanche, le Var et les Alpes-Maritimes sont beaucoup moins proches dans le domaine de l'agriculture, que ce soit dans la tendance de leurs structures agricoles que dans les types de production présents sur leur territoire.

4.1.1. L'agriculture varoise est plus développée

Dans un premier temps, il est essentiel de noter que le Var est le deuxième département agricole de la région PACA, en nombre d'exploitations, tandis que les Alpes-Maritimes se classent dernières. Le département varois compte effectivement 4830 exploitations en 2013, contre 1675 pour les Alpes-Maritimes la même année. Le rapport entre les deux départements est donc d'un à trois¹⁰.

Fig. 22 : Nombre d'exploitations agricoles en PACA par départements et par taille d'exploitation en 2013 (Agreste - Esea 2013)

Exploitation (nombre) Année 2013	Alpes Hte-Pce	Htes Alpes	Alpes Marit.	BdR	Var	Vaucluse	PACA
Ensemble des exploitations	2 245	1 860	1 675	4 520	4 830	5 710	20 840
moins de 2,5 ha	420	105	1 265	1 540	2 360	1 280	6 970
2,5 à moins de 10 ha	195	310	160	1 090	980	1 230	3 965
10 à moins de 50 ha	510	600	70	1 220	1 255	2 620	6 275
50 à moins de 100 ha	470	415	30	345	130	430	1 820
100 ha et plus	650	430	150	325	105	150	1 810

En termes de structures de ces exploitations, les deux départements sont aussi très différents. L'agriculture des Alpes-Maritimes est essentiellement composée de très petites exploitations. Le département compte 1265 exploitation d'une surface inférieure à 2,5 hectares, soit plus de 75% de

¹⁰ Memento de la statistique agricole, Agreste Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2016

l'ensemble des exploitations maralpines. Quant au Var, il compte également une majorité de très petites exploitations (2360), mais ces dernières représentent moins de la moitié des exploitations du département. L'agriculture varoise peut aussi compter sur un nombre presque égal d'exploitations de taille moyenne, allant de 2,5 à 50 hectares, avec 2235 exploitations. Le point commun entre les deux départements se trouve dans la très faible part des exploitations agricoles dépassant les 50 hectares sur leur territoire.

4.1.2. *Domination des exploitations individuelles et une population exploitante vieillissante*

En revanche, dans un deuxième temps, on peut constater que, malgré ces différences importantes en termes d'effectifs d'exploitations agricoles, les statuts de ces dernières sont particulièrement similaires dans le Var et les Alpes-Maritimes. Dans chacun des deux départements, on observe effectivement une nette domination des exploitations individuelles dans les statuts des structures agricoles en 2013¹¹. Représentant respectivement 88% et 87,7% des exploitations maralpines et varoises, la forme individuelle n'est suivie que par les autres formes sociétaires s'élevant à 5,9% dans les Alpes-Maritimes et à 6,7% dans le Var. Les GAEC et EARL représentent ensemble seulement 6,1% des exploitations maralpines et 5,6% des exploitations varoises en 2013. Ces similarités de statut s'expliquent notamment par la large domination des exploitations de petite et moyenne taille dans les deux départements.

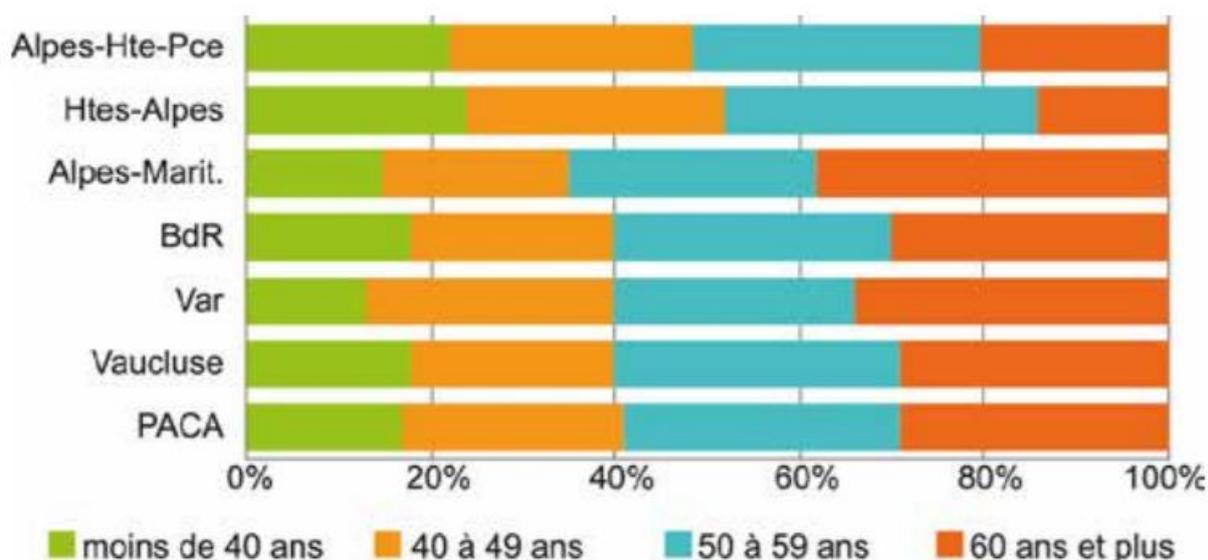
Fig. 23 : Le statut des exploitations agricoles en PACA en 2013, par département (Agreste - Esea 2013)

Proportion d'exploitations (%)	Alpes Hte-Pce	Htes Alpes	Alpes Marit.	BdR	Var	Vaucluse	PACA
Forme individuelle	74,0	73,7	88,0	73,9	87,7	64,5	75,6
GAEC	10,1	14,4	2,3	1,5	0,6	3,9	4,1
EARL	6,6	4,3	3,8	14,4	5,0	20,9	11,4
Autres formes sociétaires	9,3	7,6	5,9	10,2	6,7	10,7	8,9
	100	100	100	100	100	100	100

¹¹ Ibid.

Autre similarité forte des exploitations des deux départements : l'âge des chefs d'exploitations, coexploitants et associés. Dans le Var comme dans les Alpes-Maritimes, les exploitants âgés de moins de 40 ans représentaient seulement 15% environ de la population exploitante. Les tranches de 40 à 49 ans et de 50 à 59 ans représentaient à elles deux un peu moins de la moitié de la population exploitante. Dans les deux départements, la tranche d'âge dominante, représentant entre 35% et 40% de la population exploitante totale, est celle des 60 ans et plus. A noter que c'est dans les Alpes-Maritimes que les exploitants sont le plus âgés, avec une part de 50-59 ans et de 60 ans et plus légèrement plus élevée que dans le Var. La population exploitante des deux départements est donc une population âgée et vieillissante. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par la très forte pression foncière sur ces deux territoires, rendant les prix du foncier inabordables pour de jeunes exploitants souhaitant s'installer. On note d'ailleurs que les départements de PACA avec la population exploitante la plus jeunes sont ceux qui ne disposent pas d'un littoral méditerranéen.

Fig. 24 : L'âge des chefs d'exploitations, coexploitants et associés en PACA en 2013, par département (Agreste - Esea 2013)

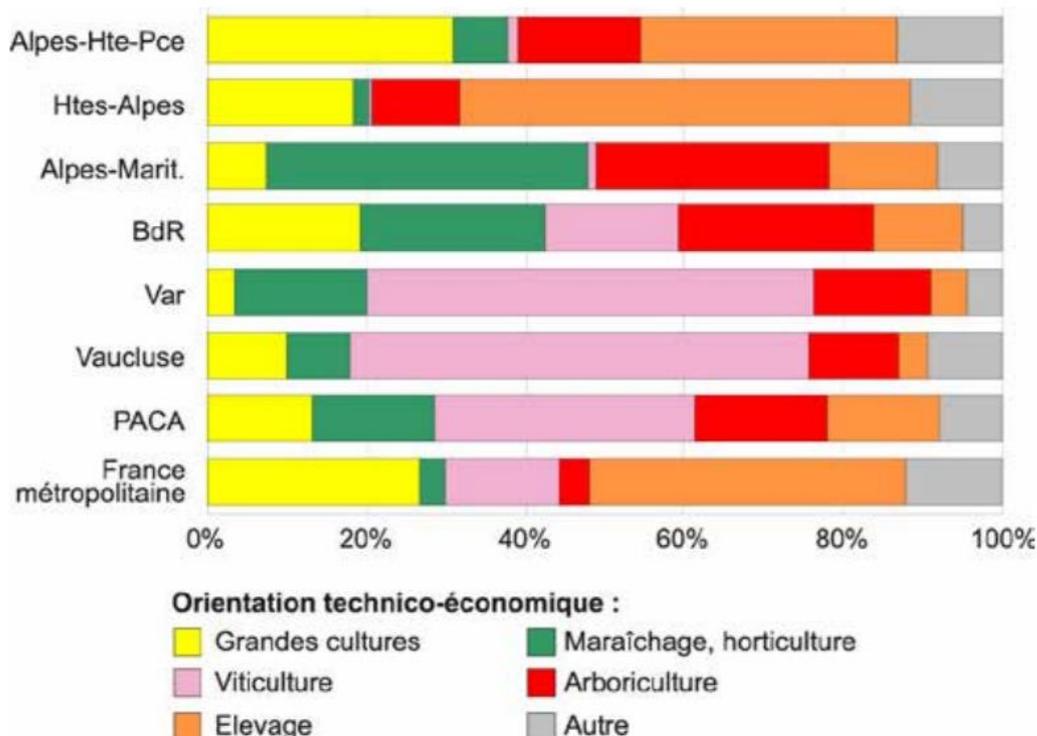


4.2. Productions agricoles départementales

4.2.1. Les spécialités agricoles locales : viticulture varoise et production maralpine plus variée

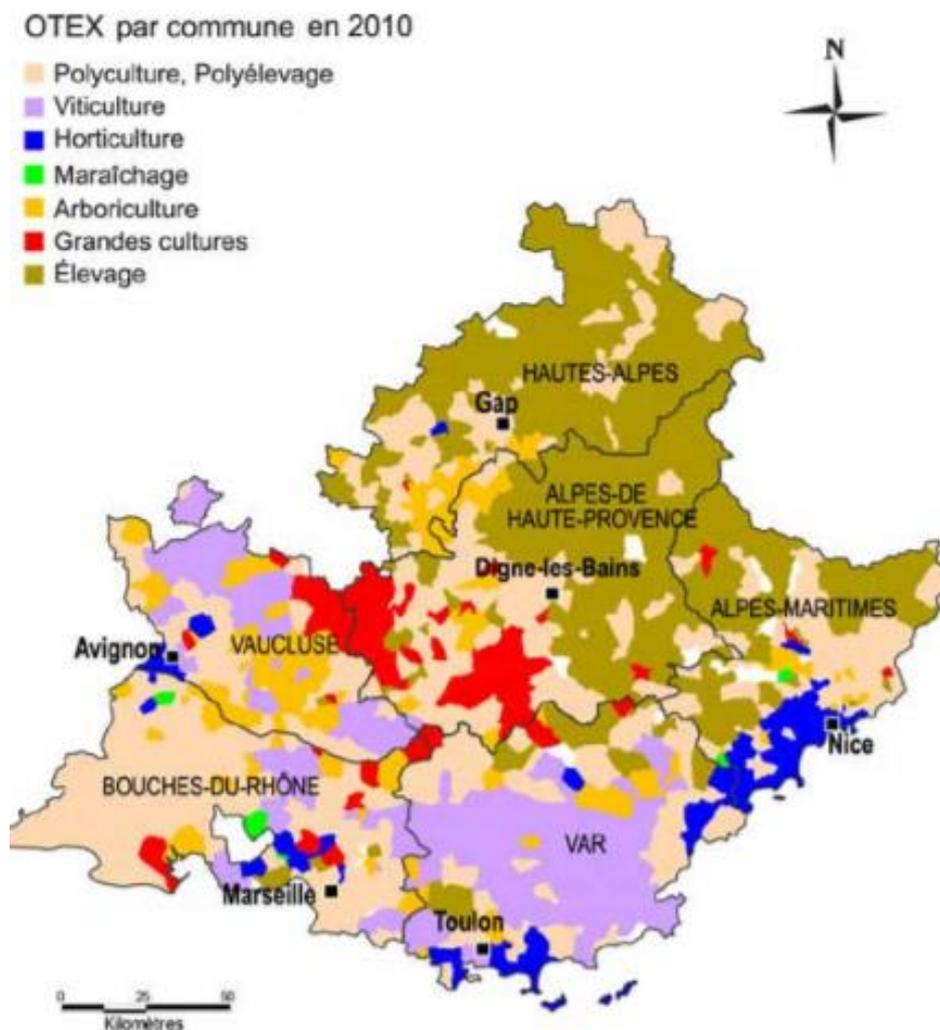
Le Var et les Alpes-Maritimes présentent des productions agricoles spécifiques et différentes d'un département à l'autre. L'agriculture varoise est largement structurée autour de la production viticole qui représentait à elle seule presque 60% des exploitations agricoles du département en 2013. La production varoise est aussi alimentée par l'horticulture, l'arboriculture et le maraîchage qui représentaient environ 30% des exploitations en 2013. La production agricole des Alpes-Maritimes est nettement différente. Etant donné la très petite taille de ses exploitations, l'agriculture maralpine est principalement axée autour de l'horticulture et du maraîchage (40% des exploitations) ainsi que de l'arboriculture (25-30%). La viticulture est presque totalement absente du département alors que l'élevage est plus développé que dans le Var (15% des exploitations contre à peine 5% dans le Var).

Fig. 25 : L'orientation des exploitations agricoles en PACA en 2013, par département (Agreste - Esea 2013)



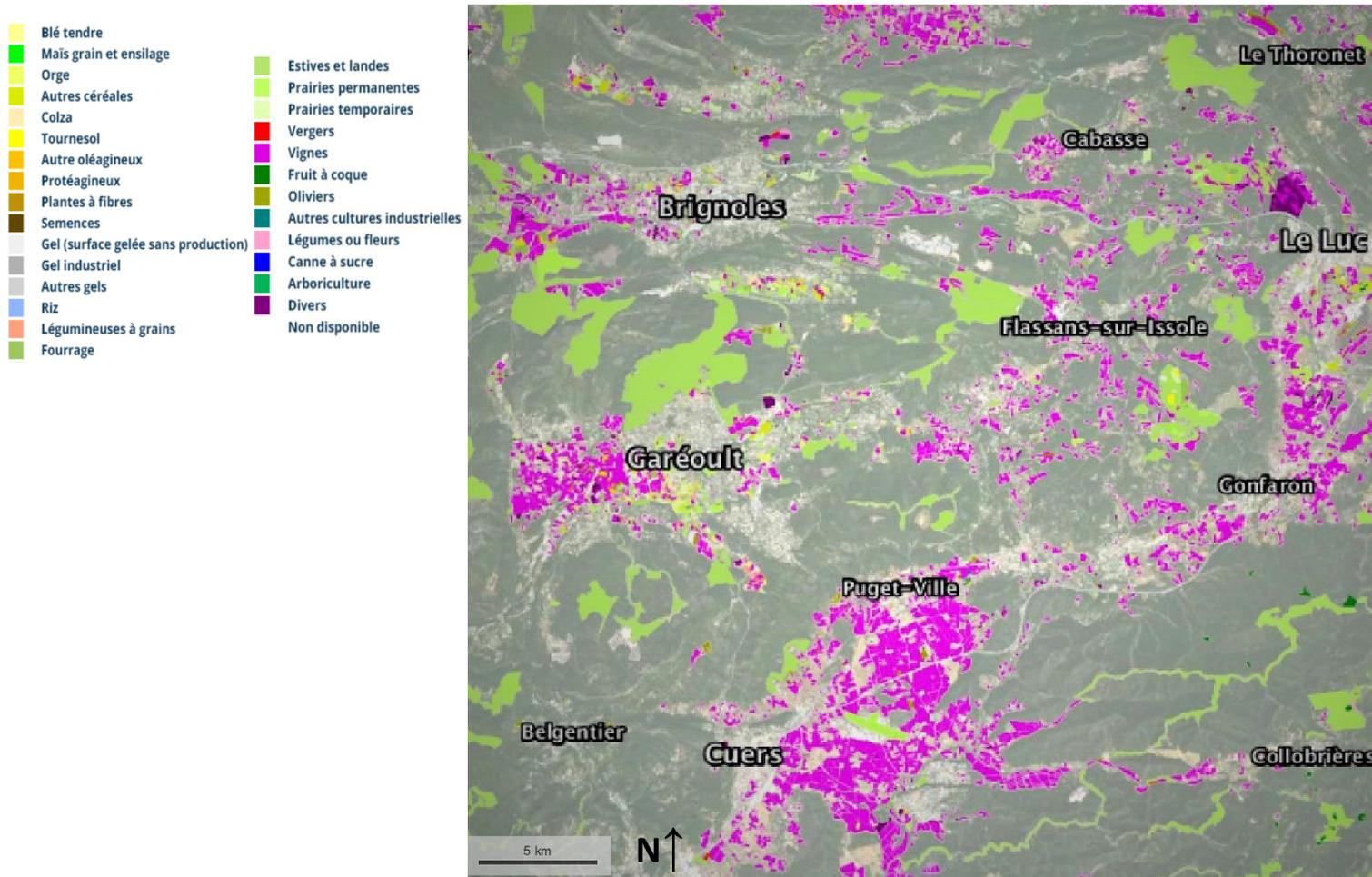
Plus en détail dans le territoire de ces deux départements, l'orientation agricole dominante de chaque commune permet de confirmer les constats précédents. Le Var est largement dominé par la viticulture et présente des poches d'horticulture le long de son littoral autour de Toulon ainsi que des zones arboricoles au nord. Les Alpes-Maritimes sont quant à elles divisées entre la production horticole, sur la côte de la région grasse jusqu'à Nice, et l'élevage dans l'arrière-pays montagnard. On retrouve des poches d'arboriculture dans les hauteurs du pays niçois, terre d'oléiculture.

Fig. 26 : L'orientation agricole par commune de la région PACA en 2010 (Agreste - Esea 2013)



L’observation fine des parcelles agricoles varoises permet de mettre clairement en évidence l’omniprésence des exploitations viticoles sur son territoire, comme ici dans la région de Brignoles, Cuers et Le Luc, au cœur du département

Fig. 27 : Parcelles de cultures agricoles déclarées par les exploitants en 2016 dans le Var (Géoportail)

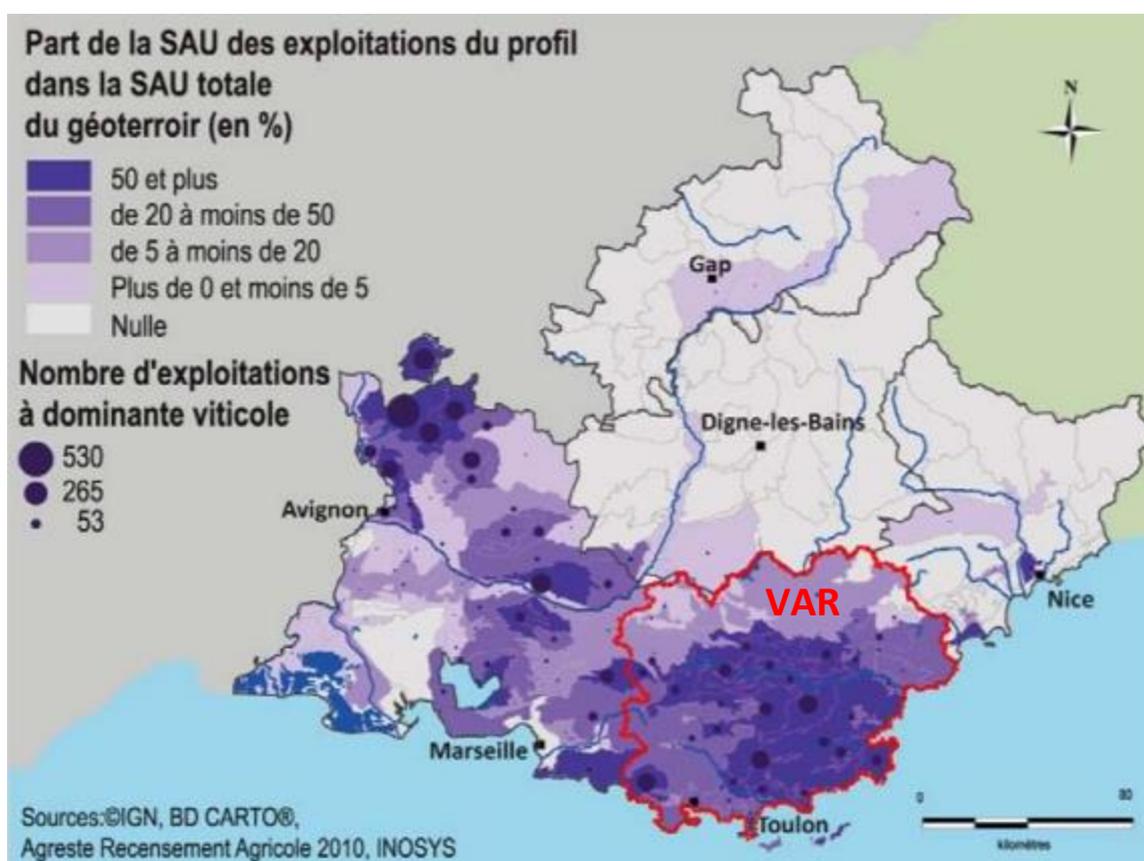


Au total, le Var compte presque 70 000 hectares de surface agricole utilisée, ce qui représente environ 11% de la surface départementale. La viticulture représente 59% des exploitations et est spécialisée dans le vin rosée. Le département compte 4 AOC : Côtes de Provence, Côteaux Varois en Provence, Côteaux d’Aix en Provence, Bandol. L’horticulture se distingue comme la deuxième production avec 21% des exploitations qui à elles seules occupent plus de la moitié des surfaces productives nationales. Le reste des exploitations se partagent entre maraîchage, élevage, arboriculture, apiculture et autres grandes cultures. Il est important de souligner que le Var est aussi le premier département bio de France avec 20% des surfaces cultivées. Enfin, un chef d’exploitation

sur trois est une femme dans le département¹². L'agriculture varoise possède aussi un label rouge pour le miel de lavande, une IGP pour le Miel de Provence et deux AOC, une pour la figue de Solliès et une pour l'huile de Provence. Bien qu'elle ne représente qu'une faible quantité de la production agricole du Var, l'apiculture est aussi une grande spécialité, plus méconnue du département. Le département varois compte en effet 33 000 ruches et 110 apiculteurs professionnels pour une production apicole d'environ 800 tonnes par an. Le Var est donc le premier producteur de miel à l'échelle nationale. Cette production est vendue ou utilisée dans la production d'autres spécialités comme le nougat, les pastilles au miel, le pain d'épices ou l'hydromel¹³.

Hormis à l'extrême nord du département, la surface agricole utilisée est systématiquement dominée par des exploitations viticoles, notamment en plein cœur du Var, entre les massifs de la Sainte-Baume et des Maures, jusqu'au littoral.

Fig. 28 : Part de la SAU des exploitations viticoles en PACA en 2010 (Agreste – INOSYS 2014)



¹² Site de l'Association pour l'Emploi et la Formation en Agriculture, <http://var.anefa.org/dans-le-var>

¹³ Site du département du Var, https://www.var.fr/web/old-var/conseil_general/developpement-economique-touristique-et-agricole/apiculture

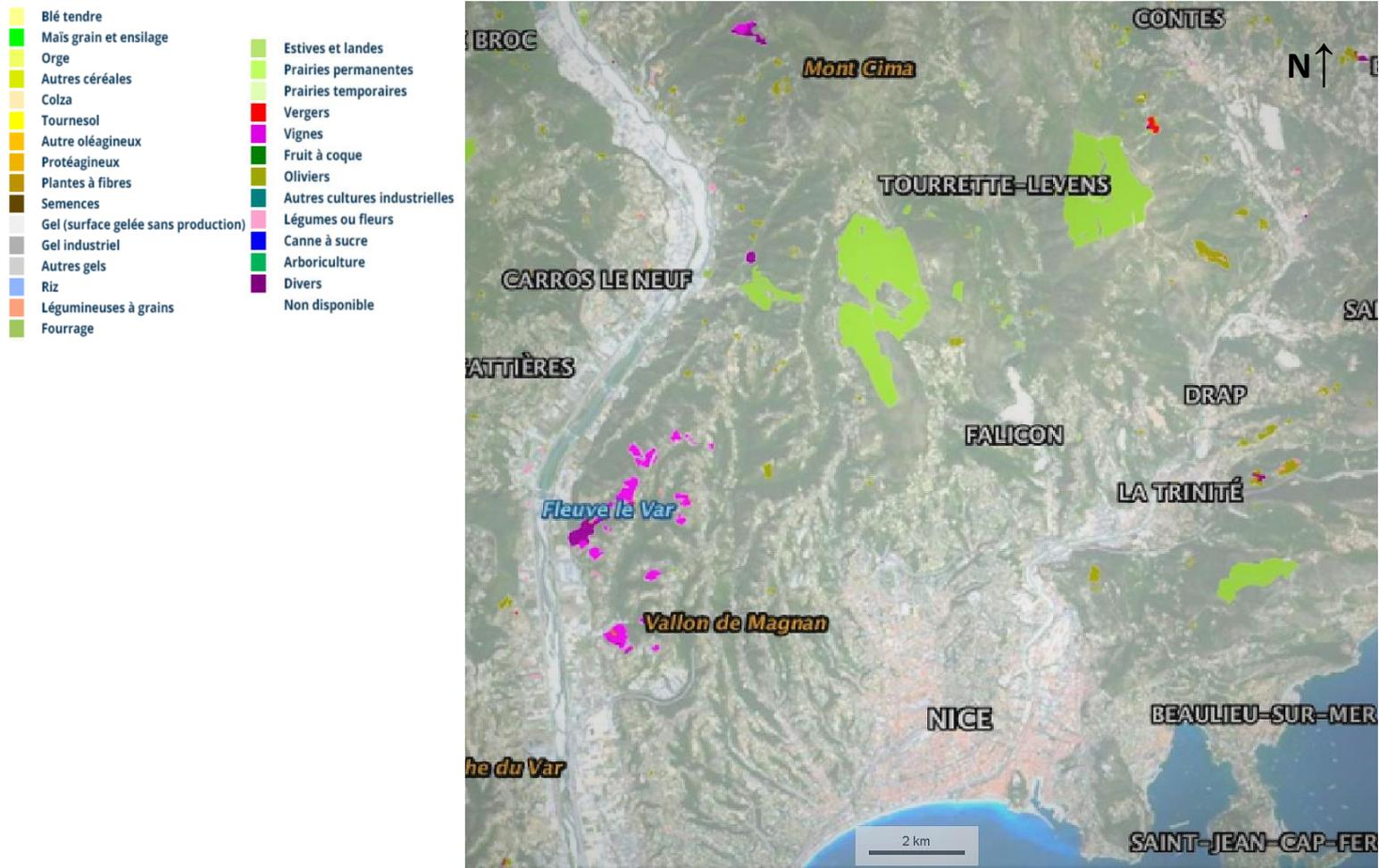
En volume de production, le département du Var est le deuxième producteur viticole de PACA avec 1472,1 milliers d'hectolitres en 2015. Trois quarts de cette production est classée parmi l'une des quatre AOP présentes sur le département. Plus de 90% de la production viticole varoise sont des vins rosés ou rouges.

Fig. 29 : La production de vin en PACA en 2015, par département (Agreste - Esea 2013)

(1 000 hectolitres)	Alpes Hte-Pce	Htes Alpes	Alpes Marit.	BdR	Var	Vaucluse	PACA
Total vins	43,7	4,5	2,5	642,6	1 472,1	2 184,7	4 350,1
dont AOP	13,5		1,4	341,9	1 041,1	1 511,6	2 909,5
IGP	22,2	3,9	0,7	237,5	356,7	504,0	1 125,0
vins sans IG	6,8	0,4	0,3	40,0	15,9	107,7	171,0
Vins rouges ou rosés							
AOP	11,9		0,8	322,8	1 005,1	1 416,2	2 756,8
IGP	19,3	3,0	0,6	224,7	332,8	421,0	1 001,4
Vins blancs							
AOP	1,6		0,6	19,2	35,9	95,4	152,7
IGP	2,9	0,9	0,1	12,8	23,9	83,0	123,6

Dans les Alpes-Maritimes, les parcelles agricoles sont presque systématiquement de très petites tailles et clairsemées dans le territoire maralpin. Leur observation permet aussi de se rendre compte de la plus grande diversité des cultures agricoles présentes dans le département. Ici (fig. 30), le zoom sur le pays niçois et le début de la vallée du Var, met en évidence ces différents constats. On y retrouve de très petites parcelles d'oléiculture au-dessus de Nice, autour de communes comme La Trinité, Drap ou Falicon. Sur les pentes est de la vallée du Var, on peut observer le principal espace de viticulture maralpin avec le domaine de Bellet.

Fig. 30 : Parcelles de cultures agricoles déclarées par les exploitants en 2016 dans les Alpes-Maritimes (Géoportail)

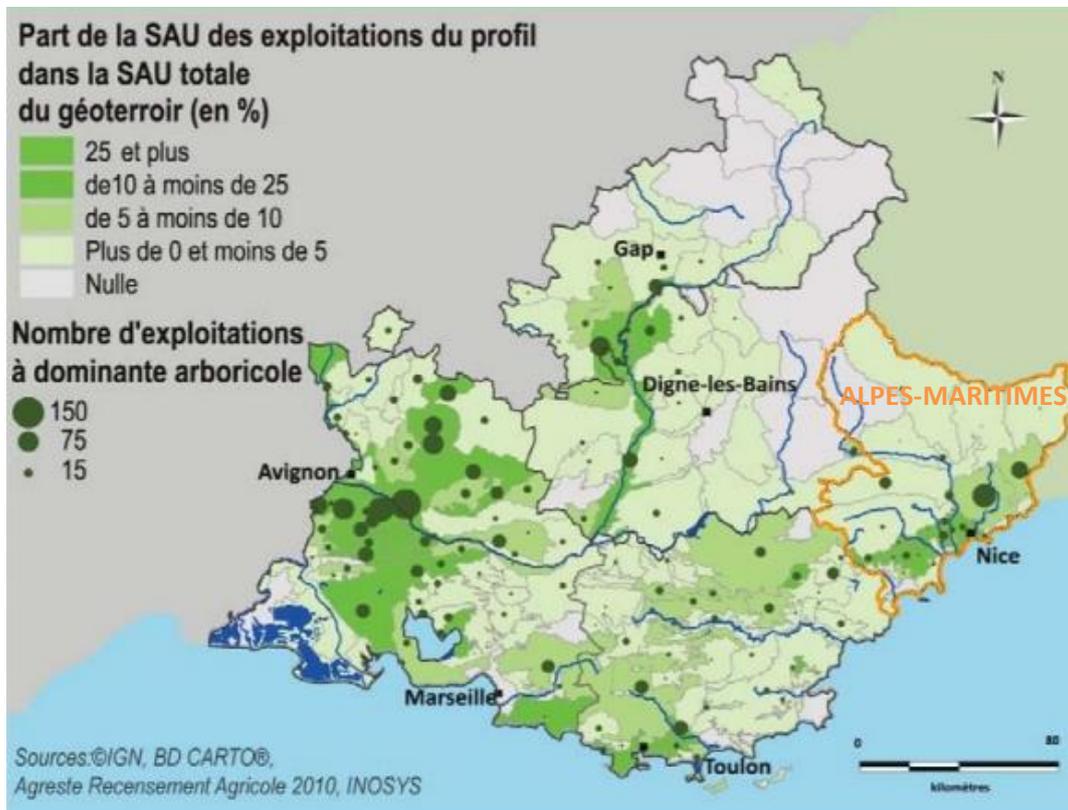


Au total, dans les Alpes-Maritimes, 63% des exploitations agricoles sont consacrées au maraîchage et à l’horticulture et sont situées dans la zone littorale du département. L’autre spécialité agricole maralpine est l’olive, le département compte environ 1724 hectares d’oliviers. Comme cela a été précisé, la viticulture est nettement en retrait en comparaison au Var puisqu’elle ne représente que 123 hectares cultivés. Le département compte au total 103 000 hectares de surface agricole utilisée, soit plus que dans le Var mais cela s’explique par la présence de grandes exploitations d’élevage dans la partie montagnarde du département. L’élevage y est plus développé et on dénombre environ : 69 000 ovins, 180 bovins et 4300 caprins¹⁴.

¹⁴ Site du département des Alpes-Maritimes, <https://www.departement06.fr/developpement-agricole-et-rural/chiffres-clefs-2749.html>

La production arboricole, et principalement oléicole, se concentre dans la zone littorale et les premières pentes des Préalpes. Dans cet espace, les exploitations arboricoles représentent entre 10% et 25% de la surface agricole utilisée. Le territoire au-dessus de Nice compte d'ailleurs près de 150 exploitation à dominante arboricole.

Fig. 31 : Part de la SAU des exploitations arboricoles en PACA en 2010 (Agreste – INOSYS 2014)



4.2.2. Les productions agricoles communes aux deux départements

Parmi la production agricole du Var et des Alpes-Maritimes, deux types de productions sont développés de façon plutôt comparable dans les deux départements. Il s'agit d'abord de l'horticulture. Les deux départements sont les principaux producteurs de fleurs dans la région PACA et même à échelle nationale. Les Alpes-Maritimes comptaient 230 hectares de cultures de fleurs en 2013 pendant que le Var en comptait 786. Sur l'ensemble de ce grand territoire, la production horticole est répartie en deux foyers. Un premier espace de production se trouve au sud-ouest du Var dans la région de littorale autour de Toulon. Les exploitations horticoles y représentent plus de 15% de la surface agricole utilisée. Le second foyer de production se trouve de part et d'autre de la

frontière entre les deux départements, le long du littoral de Fréjus à Nice, profitant en partie du dynamisme de l'industrie du parfum à Grasse.

Fig. 32 : Part de la SAU des exploitations horticoles en PACA en 2010 (Agreste – INOSYS 2014)

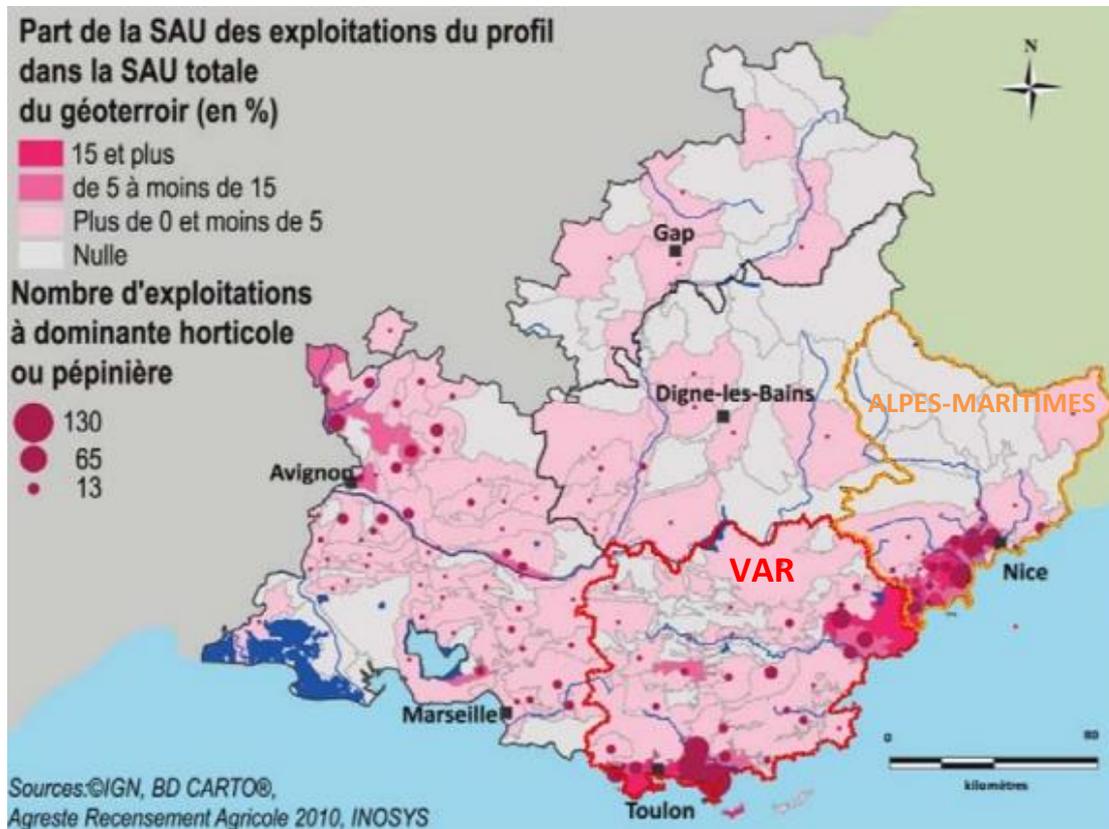


Fig. 33 : Surface de production horticole en PACA en 2013, par département (Agreste - Esea 2013)

Surface (ha)	Alpes Hte-Pce	Htes Alpes	Alpes Marit.	BdR	Var	Vaucluse	PACA
Fleurs et plantes ornementales							
Total	153	2	230	48	786	91	1 310
- en plein air	s	s	174	32	593	77	1 026
- sous serres	s	s	56	16	193	14	284
Pépinières de fleurs et plantes ornementales							
Total	s	s	80	83	244	395	889
- en plein air	s	s	79	s	s	387	856
- sous serres	s	s	1	s	s	8	33

La seconde production commune au Var et aux Alpes-Maritimes est l'élevage, viande et laitier. En 2015, les deux départements comptaient respectivement 59 800 et 53 600 têtes d'élevage bovin et ovins. A l'échelle régionale, ce sont les territoires où l'élevage est le moins développé avec le département du Vaucluse. En 2015, sur les 2603 tonnes de viande bovine produite par la région PACA, seulement 75 tonnes l'étaient dans les Alpes-Maritimes et 51 tonnes l'étaient dans le Var, soit une participation dérisoire à la production régionale. Il en est de même pour la production laitière, bovine comme caprine. En 2015, 4416 hectolitres de lait bovin et 8389 hectolitres de lait caprins ont été produit dans le Var. Pour les Alpes-Maritimes, ces chiffres étaient respectivement de 7992 hectolitres et 9619 hectolitres, pour des productions laitières régionales de 274 000 hectolitres et 72 000 hectolitres¹⁵.

Fig. 34 : Effectifs d'élevage bovins et ovins en PACA en 2015, par département (Agreste)

Effectif (tête)	Alpes Hte-Pce	Htes Alpes	Alpes Marit.	BdR	Var	Vaucluse	PACA
Bovins	13 924	32 927	2 022	19 181	1 040	811	69 905
dont vaches	5 665	11 379	984	5 539	442	301	24 310
laitières	1 085	5 130	445	373	183	154	7 370
nourrices	4 580	6 249	539	5 166	259	147	16 940
bovins + de 2 ans	2 319	6 447	275	6 501	193	131	15 866
1 à 2 ans	2 016	6 017	250	3 362	149	146	11 940
- 1 an	3 924	9 084	513	3 779	256	233	17 789
Ovins	180 677	253 846	51 661	221 261	58 824	28 308	794 577
dont brebis mères	119 720	145 857	39 598	110 719	42 913	21 745	480 552
dont laitières	1 328	2 240	1 538	105	302	168	5 681
agnelles	21 126	26 159	9 381	26 799	9 084	3 698	96 247
autres ovins	39 831	81 830	2 682	83 743	6 827	2 865	217 778

4.3. Les réseaux territoriaux agricoles et touristiques

Du fait de leur identité touristique et naturelle, les territoires du Var et des Alpes-Maritimes abritent de nombreux réseaux dans les domaines du tourisme et de l'agriculture. Ces réseaux jouent un rôle à la fois promotionnel et informatif en augmentant la visibilité des structures y appartenant. Ils permettent d'avoir une meilleure visibilité des offres touristiques et agricoles existantes sur le

¹⁵ Memento de la statistique agricole, Agreste Provence-Alpes-Côte d'Azur, op. cit.

territoire des deux départements. Parmi ces réseaux, cinq ont été sélectionnés comme étant des réseaux importants pour le développement de l'offre agrotouristique varoise et maralpinaise.

Le premier de ces réseaux est celui constitué autour du label Gîtes de France. Ce label couvre un réseau national d'hébergements touristiques de toutes natures : gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, campings, auberges et hôtels de pays, ou encore roulottes, cabanes perchées, yourtes et tous les nouveaux hébergements. A l'origine, il est essentiel de rappeler que le réseau est né pour permettre aux agriculteurs d'accéder à un revenu complémentaire grâce à l'hébergement touristique dans leur exploitation. Ce réseau établit historiquement une liaison entre tourisme et agriculture. Dans le Var, le réseau Gîte de France comporte 600 structures offrant près de 4000 lits touristiques et accueillant plus de 10 000 touristes chaque année. Dans les Alpes-Maritimes, le réseau est développé de manière comparable et regroupe plus de 500 adresses d'hébergements touristiques¹⁶.

Le deuxième réseau essentiel au développement de l'agrotourisme varois et maralpin est le réseau Bienvenue à la ferme. Ce réseau a été créé en 1988 et compte aujourd'hui 8000 agriculteurs adhérents en France. Dans la région PACA, il regroupe 420 agriculteurs adhérents et 620 producteurs. Le réseau se construit en partenariat avec les Chambres d'agriculture régionales et départementales. Le but de Bienvenue à la ferme est de conseiller et soutenir les agriculteurs dans leur activité dans le but de garantir la qualité des productions locales. Aujourd'hui, le réseau propose quatre types de prestations distincts : des produits fermiers, des lieux de restauration, des hébergements pour des séjours touristiques, et des activités de loisirs¹⁷.

Autre réseau, de taille plus réduite mais en plein développement dans le domaine de l'agrotourisme, le réseau Agribio regroupant les agriculteurs bio de la région PACA. C'est un réseau pour la promotion et le développement de l'agriculture biologique sur le territoire régional. Il se décline en réseaux départementaux. Le réseau Agribiovar regroupe environ 220 structures, soit la moitié des exploitations biologiques du département. Le réseau Agribio 06 est moins développé, il regroupe un peu plus d'une centaine d'adhérents¹⁸. Ces réseaux accompagnent la création et le développement de structures bio souvent de très petite taille.

¹⁶ Site du réseau Gîtes de France, <https://www.gites-de-france.com/>

¹⁷ Site du réseau Bienvenue à la ferme, <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/paca/>

¹⁸ Site du réseau Agribio, <http://www.bio-provence.org/>

Le quatrième réseau retenu est le réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et Milieu rural). De nature associative, il s'agit d'un regroupement d'agriculteurs et d'habitants ou structures rurales cherchant à développer de nouvelles pratiques innovantes dans les milieux ruraux et agricoles. S'il n'existe pas de CIVAM dans le Var, les Alpes-Maritimes en comptent deux, le premier étant le réseau Agribio 06. Le second est le CIVAM apicole des Alpes-Maritimes. Plus globalement, les CIVAM cherchent à maintenir et développer des activités agricoles et rurales dans leurs territoires d'implantation. Ils sont donc un soutien et un relais pertinent pour le maintien ou la création d'activités agrotouristiques sur le Var et les Alpes-Maritimes.

Enfin, le dernier réseau retenu est un réseau très localisé, la Provence verte. Il se trouve uniquement sur le territoire varois. Ce réseau possède le statut de syndicat mixte, appelé officiellement Syndicat Mixte du Pays de la Provence verte. Il couvre un quart du territoire du Var et regroupe 43 villages provençaux dans des milieux ruraux et naturels protégés. Le réseau a obtenu le label « Pays d'Art et d'Histoire » en 2015. Il forme également un réseau des offices de tourisme de ce territoire, permettant de concentrer une offre d'activités et d'adresses riche et diversifiée et de faciliter la promotion de ce territoire local.

5. Les projets préexistants sur le territoire

5.1. Les projets des programmes européens Leader et Interreg

5.1.1. Trois territoires Leader

Il existe actuellement trois territoires du Var et des Alpes-Maritimes éligibles au programme européen Leader pour la période 2014-2020. Le programme Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est issu du deuxième pilier de la Politique agricole commune de l'Union européenne. Il vise à soutenir des projets de développement en zone rurale ou agricole. Le programme est conduit pour des Groupes d'Action Locale (GAL). Parmi les quatorze GAL identifiés dans la région PACA, trois se trouvent sur le périmètre du Var ou des Alpes-Maritimes, il s'agit : du GAL Provence verte – Sainte Baume dans le Var, du GAL des Alpes et Préalpes d'Azur et du GAL Paillons dans les Alpes-Maritimes.

Le GAL de la Provence verte se situe sur un territoire au cœur du Var, à l'écart de l'espace littoral et des principales agglomérations. Il a pour objectifs de :

- Soutenir les filières et micro-filières de proximité
- Favoriser le bien vivre ensemble
- Accompagner les innovations durables

Ces objectifs visent à développer des pratiques innovantes en termes de circuits courts et d'activités localisées dans le but de proposer un cadre de vie indépendant de celui des zones littorales.

Le GAL des Alpes et Préalpes d'Azur poursuit quatre objectifs principaux pour ses projets :

- Augmenter et améliorer l'offre et l'accès aux services et aux activités génératrices d'économie sur l'ensemble du territoire
- Mieux consommer l'énergie et mobiliser les ressources du territoire
- Créer et soutenir des activités agricoles et forestières locales, durables et diversifiées
- Valoriser les patrimoines naturels et culturels locaux

Le GAL a donc principalement une visée écologique et environnementale.

Enfin, le GAL Paillons, situé dans un espace à la fois montagnard et périurbain en périphérie de Nice, vise à :

- Développer les capacités d'entreprendre et d'innover
- Affirmer la singularité du Pays des Paillons ; coproduire une nouvelle image du territoire
- Franchir un cap de structuration touristique
- Renforcer l'ouverture sur l'extérieur
- Mutualiser et coopérer

Pour ce GAL d'un périmètre bien moins important que les deux précédents, il s'agit avant tout de s'affirmer en tant que territoire de manière à être mieux identifié par les touristes et de développer son attractivité.

5.1.2. Les projets Interreg

Dans le Var, depuis février 2017 un projet Interreg Maritime est en cours. Il s'agit du projet STRATUS, visant à promouvoir le tourisme durable. Le projet est en coopération avec l'Italie. Il vise à développer la compétitivité des PME du tourisme durable ainsi que la durabilité du tourisme littoral. Il compte plusieurs partenaires publics et privés comme : Ecoscience Provence, l'aire marine protégée Capo Carbonara, la commune sarde de Villasimius et la commune varoise de Sanary-sur-

Mer. Les actions prévues par le projet sont : un diagnostic du territoire de STRATUS, un renforcement des compétences des acteurs du tourisme grâce à l'organisation de Salons de l'innovation et de modules de formation, la création d'un label écotouristiques et l'élaboration de stratégies territoriales transfrontalières¹⁹.

Dans les Alpes-Maritimes, un projet du programme Interreg Alcotra est aussi en cours. Il s'agit du projet « Vermentagna-Roya. Notre patrimoine et votre tourisme ». Il se développe sur les vallées italiennes et françaises de Vermentagna et de la Roya. Le but du projet est de valoriser le patrimoine paysager, naturel et culturel de ce territoire transfrontalier. Il poursuit les objectifs suivants :

- Sensibiliser à la mémoire, à l'histoire et aux valeurs partagées qui unissent les deux vallées
- Développer et expérimenter de nouveaux modèles et offres touristiques
- Promouvoir la mise en système de l'offre touristique-culturelle au niveau du territoire transfrontalier
- Etendre l'offre touristique sur toute l'année et sur tout le territoire
- Redonner une fonction au patrimoine culturel

Les actions du projet partent d'abord d'une cartographie recensant le patrimoine du territoire avant l'élaboration d'études de développement identifiant les forces et faiblesses du territoire. Les actions futures viseront à améliorer l'accueil de publics touristiques, développer une identité graphique pour la communication dédiée au tourisme et de créer des itinéraires culturels aux échelles locales et transfrontalière.

5.2. Projets locaux de partenariats publics/privés

A échelle locale, plusieurs projets de développement du tourisme et de l'agriculture ont vu le jour ou sont encore en cours. Quatre d'entre eux semblent des exemples illustrant efficacement le potentiel de développement de l'agrotourisme dans le Var et les Alpes-Maritimes.

5.2.1. Projets d'espaces touristiques en milieu rural

Dans un premier temps, il s'agit de deux projets de développement touristiques, localisés dans le département du Var.

¹⁹ Site de Ecoscience Provence, <http://ecoscienceprovence.com/stratus/>

Dans le cadre du programme Leader 2008-2014, un projet très local a pu voir le jour au cœur de l'arrière-pays varois, au nord du département. Dans le Haut-Var, proche des gorges du Verdon, la commune d'Aups a, en effet, pu développer une Maison de la truffe sur son territoire. Aups est reconnue pour son marché de vente de truffes, considéré comme le plus grand de la région PACA et comme l'un des plus importants à l'échelle nationale. Le projet de Maison de la truffe est un projet qui portait à la fois sur le tourisme et la promotion d'un patrimoine culturel et naturel du territoire du Haut-Var. Actuellement, la Maison de la truffe se trouve dans un ancien hospice datant du XVII^{ème} siècle et présente le produit local par des espaces sensoriels, des dégustations, une boutique et d'autres activités autour de la truffe.

Plus récemment, la validation d'un projet de plus grande taille a eu lieu fin 2017. Il s'agit de la création d'un Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, en plein centre du département du Var. Rassemblant associations et de nombreuses communes varoises, le nouveau parc est géré par un syndicat mixte. En tant que Parc naturel régional, il cherche à protéger et promouvoir le patrimoine naturel et culturel de son territoire. Il a ainsi pour objectifs de gérer et protéger les espaces naturels et paysagers, d'aménager le territoire local, de gérer le développement économique et social, l'éducation et d'expérimenter des nouvelles pratiques. Le territoire du parc s'étend sur 84 000 hectares et regroupe 29 communes²⁰. Le PNR a été créé en lien avec le GAL Provence verte Sainte-Baume du programme Leader 2014-2020. Il fait donc partie d'un territoire éligible à des projets de développement d'activités rurales et agricoles.

5.2.2. Projets de parcours agrotouristiques

Enfin, deux autres projets, pleinement agrotouristiques, méritent d'être présentés. Ces projets consistent tous deux en des parcours à la fois agricoles et touristiques, offrant la possibilité aux publics intéressés de découvrir simultanément un territoire et ses productions agricoles spécifiques.

Dans la région PACA, une route des vins de Provence a ainsi été mise en place pour développer un tourisme orienté sur la principale production agricole du département. Le projet propose 57 parcours oenotouristiques permettant de travers différents territoires et d'en découvrir les vins. Une très grande partie de ces cheminements se trouve dans le Var, tandis que celle une route des vins de Bellet se situe dans les Alpes-Maritimes. Les parcours sont d'une longueur variable, ils peuvent se faire dans la journée ou s'étaler sur plusieurs jours. A travers ce projet, ce sont presque

²⁰ Site du PNR Sainte-Baume, <http://www.pnr-saintebaume.fr/territoire.html>

500 domaines et caves de la région PACA qui bénéficient d'une exposition remarquable et qui sont rattachés à leur territoire non seulement comme des exploitations agricoles mais aussi comme des lieux participants de l'identité locale et de l'attractivité touristique.

A une échelle moindre, un projet semblable a été mis en place dans le seul département des Alpes-Maritimes. Il s'agit cette fois d'une route des oliviers de Nice. Le projet a été porté par le Syndicat interprofessionnel de l'olive de Nice, en collaboration avec les producteurs locaux bénéficiant des AOP « Olive de Nice » et « Huile d'olive de Nice ». Six parcours oléico-touristiques ont été développés, regroupant au total 41 producteurs d'olives, de pâte d'olive et d'huile d'olive. Outre les tracés cartographiques des parcours, le projet met en avant les différentes productions de chaque exploitation ainsi que l'ensemble des services qu'elles offrent aux visiteurs : vente directe, dégustations, hébergement, visite du moulin, visite du verger, etc. Là aussi, le projet permet de à la fois de valoriser le territoire et ses spécificités locales et de promouvoir l'offre touristique présente.

Fig. 35 : La route des oliviers de Nice

~ 06 ROUTES DES OLIVIERS ~

Olive de Nice
AOP

Huile et Olive
Domaine oléicole

Vente à la propriété
tous les après-midi

www.domaine-oleicole.fr

Huile d'Olive, Olives et pâte d'olive
AOP Nice

06

QR code

Troisième Partie :

Enjeux de l'agrotourisme dans le Var et les Alpes-Maritimes et présentation des 43 structures de l'enquête PROMETEA

Avant de présenter rapidement les structures rencontrées dans le cadre du projet PROMETEA, il est important de synthétiser les principales informations tirées de ce diagnostic de l'agriculture et du tourisme dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes. Les enjeux sont identifiés en fonction des caractéristiques du territoire et des tendances récentes observées.

6. Avantages et faiblesses du territoire : quels enjeux pour l'agrotourisme ?

6.1. *Avantages et faiblesses des territoires varois et maralpins*

Les deux départements du Var et des Alpes-Maritimes jouissent d'une situation géographique leur procurant des avantages essentiels pour le développement d'activités agrotouristiques. Les deux départements disposent d'un long littoral maritime offrant de nombreuses plages et espaces adéquats pour les loisirs aquatiques. Leurs arrière-pays profitent de la présence proche ou directe du massif alpin et de ses contreforts. Le territoire est ainsi parcouru de nombreux paysages remarquables : bords de mers, massifs des Maures et de la Sainte-Baume, gorges du Verdon, lac de Saint-Cassien, Préalpes, monts et cols alpins, etc. Outre ces caractéristiques naturelles, le Var comme les Alpes-Maritimes disposent également de terroirs et spécialités locales contribuant à leur identité provençale et maritime auprès de la population touristique. Ces spécialités agricoles font partie intégrante du paysage des deux départements. Les coteaux de Provence sont visibles sur la grande majorité du Var, tandis que dans les Alpes-Maritimes, les oliveraies sont présentes depuis des siècles voire des millénaires, au sein de structures en restanques restaurées au fil des années. Cet ensemble de caractéristiques à la fois géographiques, naturelles et culturelles font de ces deux territoires des espaces reconnus pour leur qualité d'environnement et de vie. Ces derniers accueillent un nombre très important de touristes et qui continue de croître d'années en années. Cette population touristique constitue un vrai potentiel pour le développement de nouvelles offres de tourisme sur l'ensemble du territoire varois et maralpin. Les deux départements présentent donc des traits idéaux pour le développement conjoint du tourisme et de l'agriculture sur leur territoire.

Parallèlement à ces avantages des territoires des deux départements, il est aussi important de rappeler les principales caractéristiques problématiques identifiées. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas sans lien avec la géographie des deux départements. La proximité directe de massifs le long du littoral méditerranéen opère inévitablement une coupure paysagère, démographique et économique entre les espaces côtiers et les arrière-pays du Var et des Alpes-Maritimes. Cette coupure se retrouve aussi sur le plan touristique puisque l'on retrouve globalement le schéma suivant : un tourisme balnéaire tourné principalement sur une offre d'hébergements haut de gamme (hôtels ou campings) et un tourisme rural ou montagnard plus diversifié tant dans les activités que dans les types d'hébergement. Cette géographie spécifique additionnée à l'immense attractivité du territoire impose également une pression foncière particulièrement forte dans les espaces littoraux. L'extension des principales aires urbaines que sont Toulon et Nice se fait principalement le long du littoral, toujours plus urbanisé. Les prix élevés du foncier empêchent l'arrivée de certaines populations moins aisées qui sont repoussées dans les terres et limitent les possibilités d'installation de jeunes exploitants agricoles. Inévitablement, la coupure entre le littoral et l'arrière-pays est aussi exacerbée par la concentration des principales infrastructures de transport dans l'espace littoral très dense. Seul un tronçon autoroutier et ferroviaire passe au centre du département du Var avant de regagner la côte en pénétrant dans les Alpes-Maritimes. Ainsi, le nord des deux départements dispose d'une accessibilité très limitée à ces infrastructures et à l'ensemble des activités et services uniquement présents dans l'espace littoral. Enfin, il est à noter que, si les tendances météorologiques récentes peuvent être considérées comme bénéfiques pour l'activité touristiques, elles sont en revanche une problématique de plus en plus persistante pour les exploitations agricoles. La réduction progressive des précipitations et la croissance régulière des températures moyennes produisent des périodes de sécheresse de plus en plus longues et répétées. Ces longues sécheresses constituent un terreau idéal pour les départs de feux et les incendies pouvant se répandre très rapidement avec les vents présents, que ce soit le long du littoral ou dans les terres. Sur la période juillet-août 2017, le Var et les Alpes-Maritimes ont connu 97 départs de feu qui ont conduit à la destruction de 4000 hectares de forêts²¹. Le développement de l'agriculture pourrait également être un moyen de prévenir au maximum ces incendies dans la mesure où les

²¹ « Incendies dans le Var et les Alpes-Maritimes : le bilan de l'été 2017 », site de France info, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/incendies-var-alpes-maritimes-bilan-ete-2017-1319067.html>, 30/08/2017

terrains seraient mieux protégés et entretenus par les exploitants, empêchant ainsi une propagation rapide des flammes.

Fig. 36 : Les précipitations et les températures en PACA en 2015, par département (Agreste – Esea 2013)

Station	Alpes Hte-Pce	Htes Alpes	Alpes Marit.	BdR	Var	Vaucluse
	Château Arnoux St-Auban	Embrun	Nice	Salon-de Provence	Hyères	Carpentras
Précipitations (mm)						
2015	656,7	554,1	668,7	533,4	558,1	688,5
normale	694,9	726,5	733,0	579,3	652,0	648,2
Nombre de jours avec précipitations						
2015	63	64	49	52	48	60
normale	72,4	83,6	61,2	56,6	56,8	65,7
Température minimale : moyenne annuelle des min.						
2015	8,2°C	5,7°C	13,6°C	9,7°C	11,3°C	8,8°C
normale	7,1°C	4,9°C	12,4°C	8,7°C	10,7°C	8,1°C
Température maximale : moyenne annuelle des max.						
2015	20,0°C	18,3°C	20,3°C	21,2°C	21,2°C	21,8°C
normale	18,7°C	16,5°C	19,6°C	20,0°C	19,9°C	20,6°C
Ensoleillement moyen en heures						
2015	2 833,6	2 679,2	2 918,3	n.d.	n.d.	2 978,5
normale	2 775,4	2 510,9	2 724,2	n.d.	n.d.	2 811,8

6.2. Tendances récentes

Le diagnostic des deux départements a également permis de mettre en évidence plusieurs tendances pour le tourisme et l'agriculture du Var et des Alpes-Maritimes.

Les deux départements ont connu un redémarrage très dynamique de leur activité touristique au cours de l'année 2017. Les clientèles étrangère et française sont revenues en masse dans les espaces littoraux mais aussi dans les espaces ruraux et montagnards de l'arrière-pays. Ce dynamisme s'est réparti sur l'ensemble du territoire des deux départements. De plus, si les pratiques touristiques classiques se maintiennent, on observe également le développement progressif de nouvelles pratiques touristiques. La durée moyenne des séjours tend à se réduire, profitant à un mode de tourisme plus itinérant témoignant, entre autres, d'une volonté de découverte de l'ensemble du territoire et des espaces ruraux voire montagnards.

Dans les deux départements, l'agriculture est en grande partie caractérisée par des exploitations de petite voire très petite taille. Peu résilientes face aux récentes difficultés climatiques et environnementales (par exemple, une récolte d'olive quasi nulle autour de Nice en 2016), elles ont besoin de diversifier leur production ou leurs activités pour pérenniser leur structure. Cela peut passer par l'inscription dans des réseaux ou encore par la mise en place d'activités tirant profit de la présence touristique sur le territoire comme : l'accueil de public, la vente directe, la visite d'exploitations. De façon générale, les réseaux touristiques et agricoles ancrés dans ces deux départements visent à faire en sorte que l'agriculture et les productions locales bénéficient et participent à l'activité touristique.

Face au constat de coupure entre le littoral urbanisé et l'arrière-pays rural ou montagnard, il semble que se développe progressivement l'idée de promouvoir et affirmer l'identité rurale des territoires en retrait par rapport aux espaces côtiers. Les récents projets de développement agricoles et touristiques, qu'ils soient européens ou d'initiative locale, témoignent de cette volonté de protéger et promouvoir les patrimoines naturels et culturels locaux de manière à affirmer l'identité provençale rurale de certains espaces du Var et des Alpes-Maritimes. On retrouve également une volonté de développement de nouveaux modes de production et de consommation, par la mise en place de circuits économiques courts valorisant les productions et savoirs faire locaux, de manière à s'affranchir le plus possible des dépendances vis-à-vis du littoral.

6.3. Présentation des enjeux identifiés

Plusieurs enjeux semblent se dégager de ces tendances de l'agriculture et du tourisme des territoires varois et maralpains pour les structures du projet PROMETEA.

Pour les structures agricoles de petite taille, il semble essentiel de diversifier leurs activités agricoles ou touristiques de manière à mieux s'adapter à la présence touristique quasi permanente sur le territoire. Il s'agit, en quelque sorte, de tenir compte du rôle qu'elles jouent dans l'attractivité touristique de leur territoire en contribuant à l'image des spécificités provençales locales. Il est donc important pour ces structures d'être en mesure d'accueillir un public touristique offrant par ailleurs une valeur ajoutée à leur activité.

Dans la même logique, il est également nécessaire pour ces structures de développer des circuits économiques courts afin de se rapprocher de cette clientèle touristique locale ou étrangère. Cela

permet de valoriser leur production tout en faisant la promotion de leurs savoirs faire et du patrimoine culturel et naturel local.

Autre enjeu essentiel pour des structures de petite taille, prendre part à des réseaux d'échanges et de collaboration de manière à améliorer leur expérience, leur savoir faire et leur production. Ces réseaux répondent également à la nécessité de gain en visibilité auprès d'un maximum de personnes sur le territoire. L'enjeu est de trouver des moyens innovants pour mettre en lien ces petites structures les unes avec les autres sans que cela ne nécessite de lourdeur administrative ou de rigidité de fonctionnement.

Dans la continuité de cela, il est aussi crucial pour ces structures agrotouristiques de trouver le statut leur offrant la plus grande flexibilité et la plus grande malléabilité de façon à pouvoir évoluer facilement en cas de changements de conjonctures.

7. PROMETEA : présentation des 43 structures de l'enquête

Dans le cadre du projet PROMETEA, l'enquête de diagnostic menée au courant de l'été 2017 dans le Var et les Alpes-Maritimes a permis d'interroger 43 structures agrotouristiques : 18 dans le département du Var, 25 dans celui des Alpes-Maritimes. En voici une présentation simple.

7.1. Les structures du Var

Parmi les dix-huit structures varoises interrogées on compte :

- **7 exploitations viticoles** : Domaine de Saint-Ferréol (Ponteveys), Château de Saint-Martin (Taradeau), Le comptoir des vins de Flassans (Flassans-sur-Issole), Château la Martinette (Lorgues), Château la Curnière (Tavernes), Domaine de Valcolombe (Villecroze), Les terres de Saint-Hilaire (Ollières)
- **4 gîtes ruraux** : Les écuries du Mirandolier (Tourves), Les gîtes du Merle (Cogolin), Les Bouissets (Artignosc-sur-Verdon), Le Moulin d'Espagne (Ginasservis)
- **5 exploitations maraîchères ou autres cultures (spiruline, safran, fleurs)** : Bassegat (Fox-Amphoux), La ferme de Wilmary (Tourves), 3S Bio Sainte-Baume (Mazaugues), La Ferme Saint-Pierre (Bargème), Safranans (Nans-les-Pins)
- **1 ferme découverte** : La petite ferme des 3 6 9 (Tourves)
- **1 exploitation d'élevage** : Escalagau (Artigues)

Fig. 37 : Localisation des structures interrogées dans le Var (géoportail)

7.2. Structures des Alpes-Maritimes

Parmi les vingt-cinq structures maralpines interrogées on compte :

- **1 exploitation d'élevage et ferme pédagogique** : La Ferme d'Alain (Coursegoules)
- **2 gîtes ruraux** : L'Oustaou (La-Colle-sur-Loup), La Bigarade (Vallauris)
- **4 exploitations maraîchères ou autres cultures (spiruline, safran, fleurs)** : Spiruline de Grasse Azur Nature (Grasse), Le potager de Saquier (Nice), Les restanques d'Aurélien (L'Escarène), La Ferme Saint-Jean (Grasse)
- **7 fermes pédagogiques ou découverte** : Graine de Fermiers (Nice), Graine et ficelle (Saint-Jeannet), Ferme pédagogique de Blausasc (Blausasc), Ferme pédagogique Brin de Laine

- (Castagniers), Association Terre de Soleil (Saint-Cézaire-de-Siagne), Les Anes de la Brasque (La Tour), Sandra Grelin Domaine de la tour (L’Escarène)
- **3 exploitations d’élevage** : La ferme des Courmettes (Tourettes-sur-Loup), Ferme de l’Escaillon (Thorenc), Le GAEC du Cheiron (Coursegoules)
- **2 exploitations viticoles** : Le Domaine de Saint-Joseph (Tourettes-sur-Loup), Le Vignoble des hautes collines de la Côte d’Azur (Saint-Jeannet)
- **6 exploitations oléicoles** : Le Domaine de la Royrie (Grasse), Domaine de la Peyrebelle (Valbonne), La Campagne du Virat (Spéracèdes), La Clémantine (Saint-Jeannet), Rémy Rouch (Saint-Blaise), Le Domaine des Prés Fleuris (L’Escarène)

Fig. 38 : Localisation des structures interrogées dans les Alpes-Maritimes (géoportail)

